

ONZIÈMES RENCONTRES INTERNATIONALES DU PASTORALISME

ESPACES PASTORAUX ESPACES SOCIOÉCONOMIQUES PARTICULIERS



17
octobre
2014

Les Ramayes
Grésivaudan, Isère, France



Espaces pastoraux, espaces socioéconomiques particuliers

Crédits photos

André Marty, FAI, Moussa ag Arya, Pabamé Sougnabe, Mohamed ag Mohamed Mita, Badreddine Reghis,
Johann Huguenin, Françoise Giroud, Anoc, Bruno Msika

Fédération des Alpaves de l'Isère
La Grange – 38190 Les Adrets
www.festival7laux.org

Réalisation

Cardère éditeur
www.cardere.fr

© Fédération des Alpaves de l'Isère 2015 – Cardère éditeur ISBN 978-2-952395-43-4

© Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique. Toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage, est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) 3 rue Hautefeuille, Paris 6^e.

Onzièmes Rencontres Internationales de Pastoralisme
Organisées par **Pastoralismes du Monde**



ESPACES PASTORAUX ESPACES SOCIOÉCONOMIQUES PARTICULIERS

Les Ramayes, Prapoutel – les 7-Laux,
Grésivaudan, Isère, France
17 octobre 2014

en partenariat avec





Sommaire

Plaidoyer pour un Code pastoral. Où en sommes-nous ? <i>André Marty, France</i>	6
Espaces pastoraux, espaces socioéconomiques particuliers <i>Bruno Caraguel, France</i>	9
LES CONTRIBUTIONS DES DÉLÉGATIONS	11
Construire la mobilisation du territoire. Exemple de l'Espace Belledonne <i>Bernard Michon, France</i>	12
Pastoralisme au Niger, enjeux et défis <i>Moussa ag Arya, Niger</i>	14
Le pastoralisme tchadien, entre fragilité et résilience <i>Pabamé Sougnabe, Tchad</i>	17
Survie de l'économie pastorale en zone de conflit <i>Mohamed ag Mohamed Mita, Mali</i>	21
Pour quand un Code pastoral ? <i>Badreddine Reghis et Aboud Salab-Bey, Algérie</i>	23
Évolution des systèmes d'élevage steppiques au Maghreb : adaptation ou métamorphose ? <i>Johann Huguenin, France</i>	28
Gestion et économie des espaces pastoraux au Ladakh/Zaskar <i>Françoise Giroud, France</i>	32
Le plan Maroc vert régional <i>Abderrahmane Majdoubi, Maroc</i>	35
LE DÉBAT	38
Synthèse des contributions <i>Patrick Caron, France</i>	47
LE FESTIVAL DU FILM	50



Plaidoyer pour un Code pastoral Où en sommes-nous ?

ANDRÉ MARTY, consultant Iram Montpellier (Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement), France

Mon intervention suit un cheminement en deux temps. Dans une première partie, nous passerons du constat de la négation des droits pastoraux sur le foncier à leur reconnaissance. Dans un second temps, nous aborderons la question du passage de cette reconnaissance à l'élaboration des textes et à leur application.

DE LA NÉGATION DES DROITS FONCIERS À LEUR RECONNAISSANCE

Au moment de la conquête coloniale, les nomades ont beaucoup résisté en général dans la plupart des pays. L'État a déclaré les terres pastorales comme « vacantes et sans maître », ce qui implique aucune maîtrise par les pasteurs.

Il établit en même temps le principe de la domanialité : les terres relèvent du domaine de l'État, et sa visée à long terme, c'est la généralisation de la propriété privée, avec immatriculation. Même si celle-ci prend beaucoup de temps, c'est en tout cas l'objectif tracé dès le départ. Il est important de revenir à ce moment-là.

Parallèlement, l'État a officialisé la division entre sédentaires et nomades ; c'est aussi très important, car on en a fait des entités administratives séparées, alors qu'elles ne l'étaient pas nécessairement auparavant. D'un côté on a des tribus, et de l'autre, des cantons.

Ensuite l'État a encouragé l'agriculture, l'a privilégiée par rapport à l'élevage, favorisant les préjugés négatifs – je n'en dresse pas la liste ici – vis-à-vis des pasteurs.



Face à une forte résilience, l'État colonial a dû s'accommoder de l'existence du pastoralisme

Par la suite, l'État colonial a évolué. Comme il y avait des résistances du côté pastoral, il a tenté de sédentariser les pasteurs, mais n'y est pas parvenu. Il s'est accommodé de la présence des pasteurs, mais en maintenant toujours les principes de départ : au lieu de brider complètement la transhumance, on a tenté de la contraindre à l'intérieur des circonscriptions administratives. Ainsi, pour aller dans une circonscription voisine, il faut demander un laissez-passer puis se présenter devant l'administrateur de la circonscription d'arrivée. La loi du Tchad de 1959 s'inscrit dans ce registre ; elle n'est toujours pas abrogée, à ma connaissance ; un Code pastoral est en cours, qui va peut-être modifier les choses. L'État s'est parfois lancé dans des systèmes de conventions locales établissant des clauses qui permettent aux communautés de s'entendre entre elles pour l'accès aux ressources. Voilà quelque chose de plutôt positif. Au Niger, l'État est allé jusqu'à délimiter, d'Ouest en Est, la zone agricole et la zone pastorale, avec une limite nord des cultures.

Les États indépendants, 1960-1990

Les États indépendants, à partir de 1960, ne changent guère le dispositif mais on assiste à une très forte augmentation des surfaces cultivées. Les sécheresses des années 1970 et 1980 affaiblissent considérablement les pasteurs.

Depuis les années 1990

Depuis les années 1990, se multiplient travaux, projets et études sur les systèmes pastoraux.

Un pluralisme juridique et de la complexité

Tous ces travaux aboutissent à mettre en valeur le pluralisme juridique. Les systèmes pastoraux représentent une complexité de droits – les gens revendiquent des droits –, mais ces droits sont divers, ils relèvent de différents registres : les droits traditionnels, le droit musulman et le droit moderne. Donc c'est une combinaison de droits, avec quelquefois des complémentarités, des recoupements, mais aussi beaucoup de contradictions, et lorsqu'il y a conflit, chacun se réfère au type de droit qui lui est avantageux. D'où la difficulté des arbitrages, qui sont souvent remis en question.

Controverses théoriques

Depuis les années 1970, on assiste à des controverses théoriques. L'une d'elles, dont on ne parle pas beaucoup, a été élaborée par Pierre Bonte, un anthropologue décédé l'an dernier, qui a beaucoup travaillé sur les sociétés pastorales, et qui a produit un article sur ce thème : est-ce que les pasteurs ont des droits en milieu pastoral sur le sol ou bien seulement sur l'herbe ?

Une autre grande controverse a marqué ces années-là, c'est la controverse sur les communs. Peut-être surtout en milieu anglophone, mais pas seulement. On a le fameux article de Garrett Hardin en 1968 sur la tragédie des biens communs¹. Les éleveurs sont en compétition sur les ressources et ne peuvent que les dégrader. À la place, il n'y a que deux solutions : l'État coercitif ou l'entreprise privée. On retombe toujours sur ces histoires élaborées depuis la conquête coloniale. Elinor Ostrom, prix Nobel 2009, décédée en 2012, a au contraire défendu les communs, et a montré leur intérêt. Une écologiste indienne, Vandana Shiva, se bat autour du thème de la démocratie des biens communs.

Tous ces travaux et toutes ces controverses ont le mérite de montrer que les pasteurs ont des droits, et que ces droits méritent d'être reconnus. On doit signaler ici les déclarations des colloques de N'Djamena et de Nouakchott en 2013, qui officialisent de façon très nette la reconnaissance des systèmes pastoraux.

DE LA PRODUCTION DE NOUVEAUX TEXTES À LEUR MISE EN ŒUVRE

La reconnaissance, c'est une chose. Mais après, il faut produire des textes, et ensuite il faut les appliquer, les mettre en œuvre. Les premiers problèmes se trouvent au niveau de la production des textes. Il faut que les textes soient en adéquation avec les réalités et les problèmes vécus des pasteurs, et qu'ils soient appliqués par les acteurs institutionnels et les usagers.

De nouveaux textes apparaissent depuis 25 ans

De nouveaux textes naissent au Niger en 1993, 1997 et 2000, en Mauritanie en 2000, au Mali en 2001, au Burkina Faso en 2002, au Sénégal en 2004. Le Tchad peine encore à promulguer son Code pastoral pourtant voté.

De l'adéquation de ces textes aux réalités de terrain

Ces nouveaux textes sont-ils en adéquation avec les réalités pastorales ? C'est très varié. Il y a des aspects très positifs, notamment au Niger qui a élaboré les tout premiers textes, où la mobilité devient un droit fondamental des éleveurs, reconnu et garanti par l'État et les collectivités territoriales : la mobilité constitue un mode d'exploitation rationnelle et durable des ressources.

Il y a aussi la réflexion sur les terroirs d'attache, avec les droits prioritaires. Au Mali, la charte pastorale reconnaît la mobilité. En Mauritanie, toute transformation d'une parcelle de parcours en champ ou en aménagement quelconque requiert une étude préalable et des mesures de compensation financière.

D'autres parties sont beaucoup plus ambiguës et portent des contradictions, notamment entre les textes sur le pastoralisme et les textes sur l'agriculture, les forêts, le régime de l'eau, la décentralisation. On a vu des maires profitant

¹ Garrett Hardin (1968). « The Tragedy of the Commons ». *Science*, New Series 162(3859): 1243-1248.

des nouvelles limites communales pour taxer les éleveurs transhumants quand ils veulent passer d'une commune à l'autre.

Ensuite, on constate que les pays côtiers n'ont pas élaboré de tels textes, ce qui entraîne des difficultés pour les transhumants sahéliens lorsqu'ils veulent aller dans ces pays.

De l'application et de la mise en œuvre

Dans certains pays, notamment au Niger, il y a eu des processus de participation à l'élaboration des textes, des efforts de diffusion et de traduction dans les langues nationales. Mais un atelier réalisé en 2011 à Bamako par l'UICN a montré que l'application était en fait très faible dans la plupart des pays où des textes avaient été produits.

Il y a toutefois des exceptions heureuses : c'est quand les associations pastorales s'en mêlent et que les projets se donnent pour objectifs de mettre les textes en application. Ce fut le cas dans la région de Zinder par exemple dans les années 2000.

On constate aussi que malgré les textes qui interdisent l'appropriation privée, il existe des phénomènes d'accaparement de grandes surfaces pastorales pour faire des ranches privés. Donc il semble que l'État laissé à lui-même n'est pas en mesure de mettre ces textes en pratique, d'autant plus que le champ des partis politiques est loin de lui faciliter la tâche... quand il n'est pas carrément hostile (les pasteurs étant plutôt minoritaires au sein de la clientèle électorale).

CONCLUSION

Des acquis sont certains, mais ils sont fragiles en raison des menaces qui pèsent : le changement climatique, l'explosion démographique, la fin de l'illusion que l'espace est illimité (on a longtemps cru à cela au Sahel), les déchirures au sein des pays, le terrorisme actuellement. Face à ces menaces, les États sont très faibles. Et pourtant le pastoralisme a résisté et continue. Il pourrait apporter beaucoup plus à la société globale s'il était mieux soutenu. Il est notamment



au Sahel le seul système de production « honnête » à valoriser les terres marginales qui servent parfois aujourd'hui de bases aux extrémistes de la violence et des mafias. Peut-être faut-il accentuer nos travaux en vue d'une valorisation plus globale des différents aspects du pastoralisme, pas seulement la production et la commercialisation, mais aussi tous les autres aspects (culturel, esthétique, sécuritaire, politique...) ? Mais aussi en vue d'une valorisation plus intégrée à l'intérieur des pays et du continent africain lui-même.



Espaces pastoraux, espaces socioéconomiques particuliers

BRUNO CARAGUEL, *coordinateur général de la Fédération des Alppages de l'Isère, Les Adrets, France*

Ces Rencontres sont toujours l'un des temps forts du Festival où l'on essaye de prendre un peu de recul, de s'engager dans la construction d'éléments constitutifs d'un Code pastoral. Lors de l'édition 2012, nos travaux ont porté sur le champ de la gouvernance (la manière de prendre les décisions concernant les enjeux communs) et sur l'intégration des acteurs pastoraux dans ces systèmes de gouvernance. Cette année, il est proposé de saisir le champ de l'économie et de la contribution des espaces pastoraux et des activités pastorales dans les économies locales.

Ce qui est d'emblée perçu, c'est que les espaces pastoraux se caractérisent par la production de ressources fourragères, de ressources en eau, marquées par leur saisonnalité et par le fait qu'elles sont spontanées. A minima, elles garantissent la survie du bétail ; au mieux, elles permettent des productions agropastorales élaborées (lait et produits laitiers, viande, laines et peaux...).

Selon les régions et les périodes, et de manière très diverse, les États peuvent être en attente de solutions innovantes et très élaborées de services nouveaux de la part des espaces et des acteurs pastoraux (les différentes contributions de ces rencontres devraient nous aider à en percevoir les contours). Dans d'autres cas, nous sommes devant le déni des potentiels agropastoraux que ces systèmes peuvent permettre : comment faire pour retravailler sur les contributions économiques de ces espaces particuliers, comment faire pour améliorer les revenus des éleveurs et de leurs familles, comment faire pour développer des filières qui elles-mêmes peuvent renforcer les économies locales ? Et ces questions se posent, même si, pour certains de ces pays, les espaces pastoraux représentent d'immenses surfaces, des surfaces abondantes, avec certes, des productivités parfois assez faibles.

Je vais prendre un exemple local pour expliquer ces questionnements : nous sommes dans le bouclage d'une enquête pastorale dans les Alpes françaises, et il s'avère que près de la moitié des surfaces des zones de montagne des Alpes est vouée à un usage pastoral, l'ensemble représentant de très forts potentiels surfaciques. Dans le même temps, nous savons que la gestion de ces espaces par des troupeaux est soumise à de fortes contraintes : la nécessité de rassembler des troupeaux pour en mutualiser les efforts de gestion, un grand besoin d'espace pour permettre aux troupeaux de récolter ces ressources spontanées, la nécessité de disposer de ce foncier, la concurrence qui peut exister entre éleveurs dans l'accès à ces ressources... voire même, puisqu'on est sur de très grands espaces, une grande vulnérabilité aux risques de pollution (imaginons par exemple un nuage de polluants venant contaminer ces surfaces ; les faibles charges pastorales parcourant ces très grandes surfaces vont concentrer ces polluants dans les produits animaux, et par conséquent dans la chaîne alimentaire humaine).

Voici donc pour les éléments de contexte. Au travers des interventions relatant expériences et analyses des différentes délégations, nous aurons à repérer s'il n'y a pas des opportunités à saisir dans ces nouvelles injonctions, à la lecture de ces nouvelles contraintes. Nous devrons repérer comment repartir des contraintes pour en faire des forces. Nous aurons à voir comment nous saisir des instances territoriales, et à travers elles, des enjeux de biodiversité et de développement économique et social permettant d'intégrer les différents usages – économiques ou non – au sein des espaces pastoraux.

Nous venons de parler des codes pastoraux portés par de grands pays ou de grands ensembles de pays ; il y a des opportunités à saisir visant à rendre complémentaires les enjeux et les usages, à ne pas les opposer... C'est à lire avec des regards issus de tous les continents, et c'est l'objet des différentes contributions.

Ainsi, nous aurons aussi à repérer quelles réponses politiques apporter, avec la difficulté de ne pas s'éloigner de ce que les espaces et acteurs pastoraux peuvent porter. Concrètement, et ce n'est pas le plus simple, il faudra définir quel(s) mode(s) d'entreprendre, quelle(s) façon(s) de faire économie, et se demander comment faire en sorte que les économies pastorales permettent à ceux qui les mettent en œuvre de vivre décemment de leurs activités ? Je ne sais pas si nos modèles économiques actuels sont très favorables aux systèmes pastoraux ; posons-nous la question.

Le pari est de déterminer comment les activités pastorales peuvent mieux reprendre pied dans les systèmes économiques modernes. Parce que c'est par là que s'installent des éléments de liberté et d'autonomie. Il faut pouvoir vivre de son travail pour être libre et autonome, il faut dépasser la survie trop présente.

Voilà donc toutes les questions auxquelles les huit contributions vont maintenant tâcher d'apporter un peu de lumière. Nous nous réserverons ensuite un temps de débat et d'échange, pendant que notre ami Patrick Caron préparera une courte synthèse de ces rencontres. Sachez que ces temps d'échange sont importants, car ils permettent de faire un bon tour d'horizon et d'amener un peu de relief dans ce que l'on doit faire pour accompagner les éleveurs, les bergers et leurs familles.



LES CONTRIBUTIONS DES DÉLÉGATIONS



Construire la mobilisation du territoire Exemple de l'Espace Belledonne

BERNARD MICHON, *président de l'Espace Belledonne, France*

En tant que maire de la petite commune de Revel-Belledonne, je me suis engagé dans l'aventure de la mobilisation du territoire. L'action dont je vais vous parler raconte la mobilisation d'un territoire et de l'ensemble de ses acteurs, le pastoralisme étant une des composantes importantes de Belledonne, puisqu'il représente environ 20 000 ha sur un territoire qui s'étale sur 85 km de long et s'organise autour de 55 communes. Il n'y a pas que le pastoralisme, il y a aussi l'agriculture, la forêt (avec la sylviculture), le tourisme – très important notamment en termes d'emplois –, la culture et le patrimoine. Voilà donc l'ensemble des objets et des données qui ont été pris en compte sur cette mobilisation. On est bien dans le cadre d'une mobilisation ascendante qui va à la rencontre d'actions descendantes.



Alpage de Combe Madame. Chalet et gîte d'alpage (cl. FAI)

La mobilisation ascendante, qui monte du territoire, s'est mise en place en 1998 lorsque des élus et des acteurs socioéconomiques se sont dit : sur ce territoire de Belledonne, il faut qu'on s'organise, il faut qu'on « fasse du réseau », il faut qu'on soit force de proposition, qu'on arrête de subir. On voit autour de nous que ça s'organise, et sur notre territoire, ça vit, mais pas suffisamment, et toutes nos filières sont en difficulté, elles ont besoin de soutien, de mobilisation. Donc à partir de là, on a créé une association et on est allé chercher des contrats. En France, on a énormément de procédures, de divisions territoriales, on souffre un peu de ce morcellement, et donc on va faire l'unité autour des problématiques de la montagne et aller défendre des enjeux. Mais il est bien important de comprendre qu'on n'est pas que sur le pastoralisme, mais sur la mobilisation de tous les acteurs qui vont travailler ensemble, construire ce qu'on appelle un peu fortement l'intelligence territoriale, c'est-à-dire que quand on met ensemble des acteurs et qu'on amène des moyens financiers à travers des contrats, on leur dit : quels sont vos problèmes ? comment ça se présente chez vous ? quelles sont les difficultés ? Là, on s'aperçoit qu'on sort des sentiers battus, on sort des filières, on se met à aller voir le voisin qui est parfois le voisin de la thématique – je reviendrai sur l'articulation de la chasse avec le pastoralisme qui nous a permis d'avoir de belles actions. C'est vraiment ça qui est en jeu : comment mobiliser les acteurs politiques – les élus – et les acteurs socioéconomiques ?

En fait, et c'est pour ça que je parle d'actions descendantes, nous avons pu aller chercher des financements européens. L'Europe est très présente dans Belledonne, elle nous a vraiment aidés à construire cette mobilisation, puisqu'elle recherche ce type d'actions où les acteurs s'engagent dans une construction commune. Grâce au programme Leader, on a mis en place le « programme pastoral territorial » ; il s'agit là vraiment d'une action sur le pastoralisme. C'est la région qui a repéré – on est dans un sens descendant – que ce territoire était en capacité de se mobiliser, et qui a délégué à notre association des financements pour monter des projets d'amélioration pastorale, d'hébergement, sur l'ensemble de Belledonne. C'est très mobilisant pour les acteurs, car ils sont reconnus, ils ont des financements et des aides pour améliorer leur activité.

Nous avons un autre programme qui s'appelle le « projet agro-environnemental et climatique », qui soulève des sujets intéressants. On s'aperçoit que sur le territoire montagnard, on a une très grande biodiversité, et après avoir vécu l'approche environnementale comme une contrainte, comme un problème, on s'aperçoit que, la région Rhône-Alpes souhaitant intégrer des dimensions agro-environnementales, c'est une chance pour ce territoire, parce qu'il a une grande richesse et une grande biodiversité qui aujourd'hui est reconnue par l'ensemble des politiques nationales et internationales, et ça nous permet de valoriser des actions qui étaient déjà respectueuses de l'environnement mais

qui n'étaient pas prises en compte à ce titre. Nous nous sommes donc mobilisés avec les acteurs pour proposer un premier projet agro-environnemental et climatique qui va venir alimenter là aussi l'ensemble des thématiques du pastoralisme, puisque c'est essentiellement lui qui est concerné pour ce programme.

Tout cela est bien dans une logique de mobilisation globale du territoire, on est dans une démarche ascendante qui rencontre une démarche descendante. On travaille sur une logique de décroisement entre les territoires, puisqu'en France, nous avons les communes, les communautés de communes, les départements (nous sommes sur l'Isère et la Savoie), la région, l'État et l'Europe. Ce que nous disons, c'est qu'ensemble autour des problématiques de la montagne, nous pouvons nous organiser. Nous avons des ouvertures possibles en direction du tourisme ; nous avons en projet la réhabilitation d'un grand sentier qui part du sud jusqu'au nord, qui s'appellera le « sentier des bergers ». Ce que nous voulons autour de ce projet, ce n'est pas uniquement faire un tracé où les gens vont se promener, mais c'est aussi valoriser toute l'économie qui touche ce sujet. Avec la FAI, nous avons déjà monté des projets autour de la culture, avec des soirées organisées le long de ce sentier, qui permettent aux promeneurs, aux randonneurs, d'aller à la rencontre des éleveurs et de découvrir autrement le territoire. Ce n'est pas seulement un territoire naturel plein de biodiversité, c'est aussi un territoire dans lequel des activités humaines sont réalisées, et pour nous c'est important. L'idée c'est de valoriser l'économie en s'appuyant sur le tourisme et le pastoralisme.

Nous avons l'idée, toujours avec la FAI, de valoriser ce mode de production à travers la mise en place d'une filière qui pourrait être l'agneau d'alpage. Quand on regarde comment les bêtes vivent en montagne pendant toute cette période, c'est quand même une belle qualité d'élevage qui est réalisée, qui produit forcément des bêtes de qualité. Aujourd'hui, une fois qu'elles ont mangé en montagne, les bêtes sont vendues un peu partout dans la région. L'idée, c'est d'améliorer le prix de vente pour valoriser la production de ces animaux.

On retiendra en conclusion la mobilisation territoriale ascendante, la structuration, la mise en réseau, le travail avec les autres. On a parlé du sentier des bergers où les éleveurs peuvent travailler avec tous les acteurs du tourisme. Nous avons travaillé la même question autour de la biodiversité, notamment autour de la présence du coq de bruyère (tétrasyllabique) en montagne. C'est un travail commun entre éleveurs et chasseurs, permettant une réouverture du milieu qui favorise la présence du tétras. Donc c'est une façon de travailler qui est initiée, où les acteurs socioéconomiques peuvent prendre part à l'organisation du territoire. Nous allons prochainement engager une démarche de préfiguration d'un parc naturel régional, et c'est vraiment cette porte d'entrée qu'il faut retenir : mobilisation des acteurs, action ascendante, et l'objectif – j'en ai parlé un peu à travers le programme chasseurs-éleveurs – c'est de faire en sorte que la question de la biodiversité, qui ne doit pas nous faire rougir puisque Belledonne est plutôt en bon état, soit vraiment intégrée, comme nous l'avons vécue à travers ce programme chasse-élevage, par les acteurs du territoire. Et quand on donne des éléments de connaissance, qu'on amène des moyens à l'ensemble des acteurs qui connaissent bien leur territoire mais qui ont parfois du mal à en parler – parce qu'ils ont une connaissance empirique et pas suffisamment technique –, on s'aperçoit que ça marche et que les acteurs sont engagés. Nous en sommes au point aujourd'hui de se dire qu'on a un problème avec les prédateurs (chez nous, c'est le loup, juste à côté, c'est le vautour) ; pourquoi ne pas gérer ce problème-là de la même manière, c'est-à-dire à partir du territoire : on rassemble les acteurs concernés par ce sujet, les services de l'État, les chasseurs, les éleveurs, les acteurs touristiques, et on pose ensemble le diagnostic, et on voit comment on peut régler le problème qui se pose. C'est ce type de démarche que je voulais vous transmettre aujourd'hui.



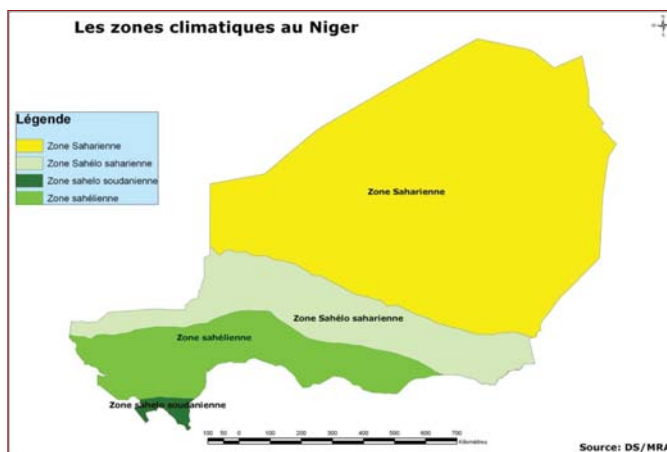
Dialogue avec un troupeau bovin. Alpage du Pré du Mollard (cl. FAI)



Pastoralisme au Niger, enjeux et défis

MOUSSA AG ARYA, enseignant-chercheur à la faculté des sciences et techniques de l'université Abdou Moumouni, Niamey, Niger

Le Niger est un pays sahélien de l'Afrique occidentale, à l'extrême est de l'Afrique de l'ouest, limité au nord par l'Algérie et la Libye, à l'ouest par le Mali et le Burkina Faso, au sud par le Bénin et le Nigeria, à l'est par le Tchad. Pays d'élevage par excellence, le Niger, aux deux tiers désertique, est subdivisé en quatre zones agroécologiques. Du sud au nord : la zone sahélo-soudanienne (cumul pluviométrique annuel de l'ordre de 800 à 1200 mm de pluie, donc avec des rendements agricoles appréciables) ; la zone sahélienne, également propice aux cultures pluviales (cumul pluviométrique de 500 à 800 mm de pluie) ; la zone sahélo-saharienne, dédiée au pastoralisme ; à l'extrême nord, la zone saharienne où les pluies sont extrêmement faibles. Derrière cette austérité climatique, le Niger recèle des richesses, dont un cheptel de près 40 millions de têtes, toutes espèces confondues, pour une valeur marchande de l'ordre de 5 milliards d'euros. Le pays compte 62 millions d'hectares d'espaces pâturables, où l'élevage occupe 87 % de la population active. Il n'est pas une seule famille aujourd'hui qui ne fasse pas d'élevage !



En termes économiques, l'élevage constitue la deuxième source de recettes d'exportation après les industries extractives, et contribue pour 12 % au PIB national, pour 15 % à la constitution du budget des ménages, et participe à hauteur de 25 % à la satisfaction des besoins alimentaires des populations nigériennes, ce qui lui fait jouer un rôle moteur dans la croissance économique du Niger, parce que très important dans la réduction de la pauvreté et dans la sécurité alimentaire. Du fait du rôle important de l'élevage dans l'économie nationale, très tôt les gouvernements nigériens qui se sont succédé ont pris des mesures réglementaires dont les plus importantes sont :

- la loi 61-05 du 26 mai 1961 fixant la limite nord des cultures, c'est-à-dire la zone pastorale ;
- le décret n° 87-077 du 18 juin 1987 réglementant la circulation et le droit des pâturages dans les zones de cultures. On est arrivé à scinder le territoire nigérien en deux grands blocs (zone sud agricole et zone nord à vocation pastorale) ;
- l'ordonnance 93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code rural, qui a légiféré en matière de foncier rural, avec la notion de terroir d'attache, la spécification de droit d'usage pour les populations autochtones et les transhumants ;
- le Niger est partie prenante dans la décision A/DEC/5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance transfrontalière entre les États membres de la Cédéao (communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, un groupement économique de 16 pays) ;
- décret 2003-310 du 14 novembre 2003 portant sur l'optimisation des systèmes pastoraux, soit l'amélioration du maillage des points d'eau, les aires de pâturage, les enclaves pastorales, les pistes de transhumance ;
- loi 2004-48 du 30 juin 2004 portant loi-cadre relative à l'élevage, qui regroupe l'ensemble des dispositions qui parlent de l'animal, de son environnement, des produits et sous-produits animaux, mais également de la santé publique vétérinaire ;
- l'ordonnance 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme, qui est la plus importante, et sur laquelle nous allons focaliser notre intervention, puisqu'elle contient l'ensemble des enjeux et défis auxquels fait face le monde du pastoralisme.

ENJEUX

L'ordonnance 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme est le fruit d'un long processus participatif et inclusif ayant démarré depuis 1998, ayant duré plus d'une décennie. Le projet de loi sur le pastoralisme a fait l'objet de plusieurs rejets par l'Assemblée nationale. Cela n'a pas découragé les associations et groupements d'éleveurs, qui ont continué à vouloir faire bouger les pouvoirs publics. L'aboutissement de ce processus s'est fait au prix des dizaines de rencontres et ateliers rassemblant tous les acteurs de la gestion des ressources naturelles et du foncier pastoral (État, collectivités territoriales, chefferie traditionnelle, élus locaux, organisations paysannes agricoles, éleveurs, projets, ONG, partenaires techniques et financiers). Tout ce monde s'est concerté pour dégager un consensus de façon à faciliter l'application de cette loi.

Cette loi consacre une avancée significative majeure sur le foncier pastoral à travers des idées fortes :

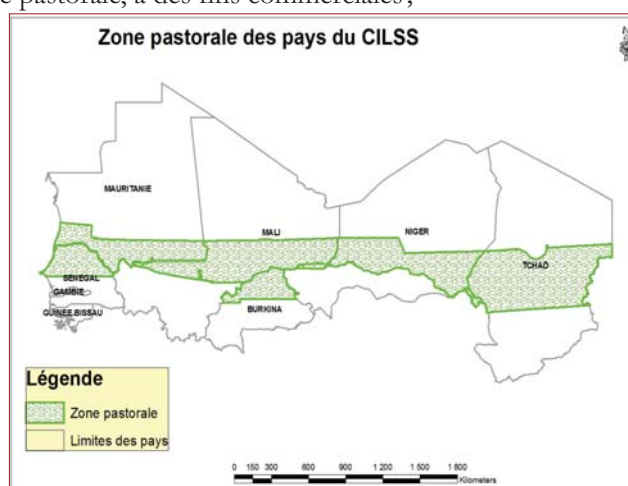
- la reconnaissance de la mobilité pastorale comme droit fondamental des éleveurs garanti par l'État et les collectivités territoriales ;
- la clarification du statut domanial des ressources pastorales (points d'eau, aires de pâturages, couloirs de passage, pistes de transhumance) assortie d'une réglementation sur le ramassage de la paille ;
- l'interdiction de toute forme d'appropriation exclusive de l'espace pastoral relevant du domaine public de l'État ;
- la gestion durable des ressources naturelles par la sauvegarde des droits fonciers des pasteurs ;
- la gestion rationnelle des ressources pastorales dans le cadre de la décentralisation et de l'aménagement du territoire ;
- le développement économique, social et culturel du pastoralisme pour améliorer les revenus et les conditions de vie des pasteurs ;
- la restauration de la paix sociale par la prévention et le règlement des conflits entre éleveurs et agriculteurs.

DÉFIS

Au regard de ces enjeux pour l'élevage pastoral, des défis majeurs doivent être relevés. On peut retenir entre autres :

- l'extrême vulnérabilité de l'élevage pastoral aux chocs et variations climatiques et aux déficits fourragers cycliques (en moyenne un tous les deux ans) ;
- l'importance de l'élevage extensif, qui nécessite des grands espaces pastoraux ;
- l'explosion démographique avec un taux de croissance de 3,9 %, le taux le plus élevé au monde, dans un des pays les plus pauvres au monde ;
- l'accaparement des terres avec une forte densité des zones agricoles, expliquant la remontée du front agricole dans la zone pastorale ;
- l'implantation de ranchs et concessions rurales privés avec délimitation des grands espaces pastoraux au détriment des éleveurs ;
- l'érection des villages agricoles en zone pastorale à travers des « champs pièges » parfois jusqu'à 300 km au-delà de la limite nord des cultures ;
- le ramassage incontrôlé et abusif de la paille en zone pastorale, à des fins commerciales ;
- la récurrence des conflits entre éleveurs et agriculteurs-éleveurs ;
- la réduction drastique des aires de pâturages avec disparition progressive des enclaves pastorales, des couloirs de passage et des pistes de transhumance du fait de l'implantation des champs agricoles.

À titre illustratif, la carte 2 représente la zone pastorale de l'ensemble des pays du Sahel. Cette zone touche le sud de la Mauritanie, le nord du Sénégal, traverse le centre du Mali et le nord du Burkina, le centre du Niger et du Tchad. Elle fait l'objet d'importantes pressions dans tous ces pays.



QUELQUES PERSPECTIVES CONTEXTUELLES

Au Niger, pour sécuriser davantage la zone pastorale et le pastoralisme, un certain nombre de mesures contextuelles ont été prises. On peut citer entre autres :

- l'adoption de certains décrets d'application de l'ordonnance portant sur le pastoralisme. Comme l'a dit André Marty, la reconnaissance des droits, c'est une chose, l'application des textes législatifs, c'est une autre chose. Après l'adoption de l'ordonnance sur le pastoralisme, on a soumis une dizaine de décrets d'application au conseil des ministres, qui n'en ont validé que deux à ce jour ;
- l'adoption d'une stratégie de développement durable de l'élevage à l'horizon 2035 ;
- la promotion de l'élevage intensif pour l'augmentation de la production animale en lait et viande, là où c'est possible ;
- la production des cultures fourragères variées dans les zones qui s'y prêtent ;
- la multiplication et l'approvisionnement des banques d'aliments de bétail ;
- la construction et la dotation matérielle de la « maison du paysan » au niveau des communes ;
- la sécurisation des systèmes pastoraux pour promouvoir la mobilité pastorale ;
- la sécurisation sanitaire du cheptel à travers les campagnes de vaccination gratuite pour la péripneumonie contagieuse des bovidés (PPCB), la peste des petits ruminants (PPR) et la pasteurellose des camélins, avec un objectif de porter la couverture vaccinale à près de 80 % pour 2014 ;
- la diffusion, la vulgarisation des textes concernant le pastoralisme auprès des communautés, autorités administratives et traditionnelles pour le strict respect de ces textes.

Au plan international, un certain nombre de perspectives heureuses sont en cours pour le pastoralisme. Elles font l'objet de réflexions des comités d'experts de l'Union africaine et des Nations Unies pour l'élaboration d'une politique pastorale cadre, dont l'objectif est la formulation et la mise en œuvre d'une politique africaine en matière de pastoralisme. Le pastoralisme constitue en effet l'ossature principale des déclarations de Nouakchott et N'Djamena, qui le considèrent comme un puissant facteur de développement économique, de croissance, de sécurité, de stabilité, de paix sociale et d'intégration régionale pour le Sahel.

CONCLUSION

Les enjeux et défis sur le pastoralisme sont à la croisée des chemins d'intérêts multiples et complexes, dans un contexte mondial sans repères, voire complètement déboussolé.

Les associations, groupements et collectifs d'éleveurs, de par le monde, n'ont d'autres voies salutaires que de joindre leurs efforts, de faire cause commune pour défendre et promouvoir le pastoralisme qui, en plus d'être un mode de vie, constitue un facteur d'équilibre et de stabilisation des écosystèmes en milieux arides et fragiles, c'est-à-dire celui des communautés pastorales.

C'est pourquoi le pastoralisme doit être défendu vaille que vaille, et maintenu au cœur des priorités tant nationales que mondiales.

Ma dernière photo constitue un symbole fort et universel pour le pastoralisme, fondé sur la mobilité et le principe de partage, y compris dans la précarité.





Le pastoralisme tchadien, entre fragilité et résilience

PABAMÉ SOUGNABE, *Plateforme Pastorale, Ministère du développement pastoral et des productions animales, Tchad*

Au Tchad, les zones pastorales (en moyenne 200 mm de pluie/an) couvrent un vaste ensemble géographique s'étendant sur la moitié du pays. Ces espaces connaissent aujourd'hui de profondes transformations liées à des changements qui portent à la fois sur l'organisation sociale, sur l'économie et sur les écosystèmes.



Des chocs climatiques récurrents et leurs conséquences environnementales, économiques, sociales et politiques ont induit une pénurie de ressources qui rend de plus en plus aiguë la compétition pour l'espace entre les usagers qui revendiquent les mêmes droits sur des ressources dont ils sont tributaires pour leur survie.

Les capacités d'adaptation spontanée des sociétés pastorales à ces crises sont importantes, mais pas suffisantes pour répondre à l'ampleur du défi actuel.

C'est dans ce sens que la Plateforme pastorale du Tchad plaide depuis plus de trois ans pour un Code pastoral afin de clarifier les règles d'accès, d'exploitation et de gestion des ressources d'intérêt pastoral, dans la perspective d'une gestion concertée de l'espace pastoral et agropastoral.

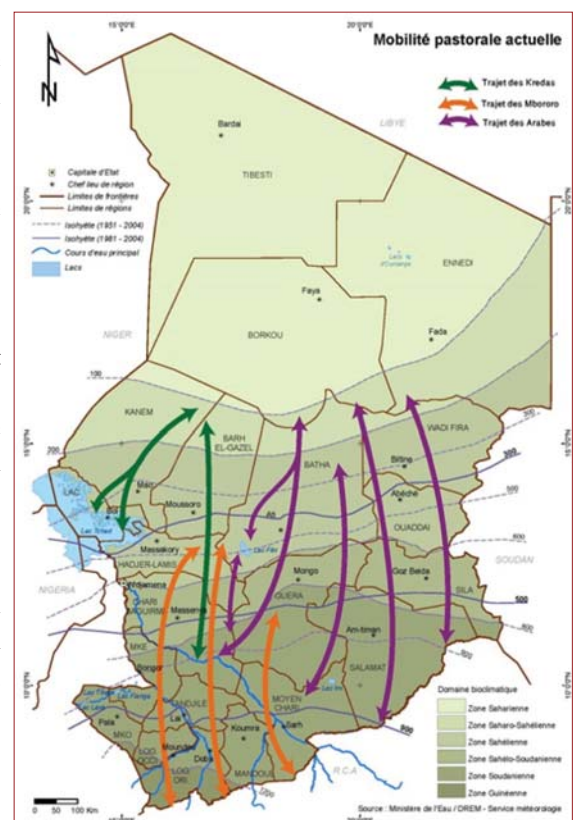
LES SYSTÈMES PASTORAUX TCHADIENS

Les productions animales au Tchad recouvrent un large spectre de systèmes allant du pastoralisme nomade à l'agro-élevage en passant par l'agropastoralisme.

Les espaces pastoraux sont soumis à des sécheresses récurrentes et de fortes irrégularités pluviométriques entraînant une baisse significative des ressources naturelles.

Les pasteurs ont adapté une stratégie basée sur la mobilité (transhumance, de 500 à 1500 km par an) pour s'adapter à cette situation (voir carte) ; certaines années, des troupeaux peuvent franchir les frontières nationales (jusqu'en Centrafrique) à la recherche de pâturages. Le Tchad compte plus de 20 millions de ruminants ¹ et on estime cependant à 80 % la part du cheptel qui appartient à des systèmes pastoraux.

La situation de crise en RCA est d'ailleurs une cause de problèmes dans la mobilité pastorale au Tchad notamment dans sa partie méridionale. L'affluence de réfugiés centrafricains au Sud du Tchad donne lieu à une situation confuse où statut (réfugié,



¹ Ministère du développement pastoral et des productions animales, 2011. Direction des études, des statistiques, de la programmation et des archives. Rapport annuel 2011, 53 p.

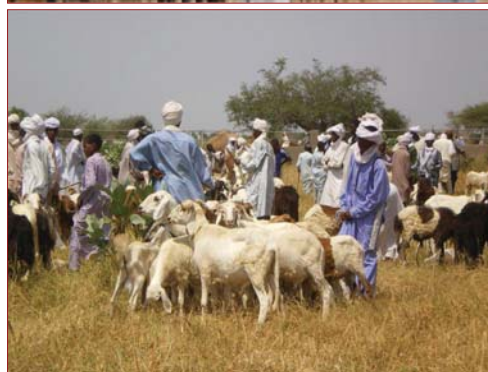
retourné, retourné sans attache), nationalité et parenté (Centrafricain, Tchadien, Centrafricain d'origine tchadienne de 1^{re}, 2^{de} génération...), religion (islam-s et christianisme-s) sont entremêlés. La pression supplémentaire du bétail sur de maigres ressources fourragères, ainsi que la concentration du bétail, posent un triple problème de nutrition, de santé animale et de création possible de conflits agriculteurs-éleveurs et éleveurs-éleveurs. Ces conflits sont jusqu'à présent gérés de manière relativement satisfaisante par les autorités coutumières et les associations de médiation éleveurs-cultivateurs.

LE POIDS ÉCONOMIQUE DES SYSTÈMES PASTORAUX

Au Tchad, les systèmes pastoraux font vivre 40 % de la population et contribuent pour 37 % au PIB agricole, 14 à 20 % au PIB national. Le capital constitué par l'élevage représenterait un montant de près de 1 000 milliards FCFA, engendrant un flux monétaire annuel de près de 140 milliards FCFA (200 millions d'euros).

Hors secteur pétrolier, il constitue la première contribution au PIB du pays car sa part dans les exportations du pays varie de 30 % à 50 % selon des estimations plus récentes, et 82-83 % des animaux exportés proviennent des systèmes pastoraux.

Cependant, ce système de production est insuffisamment pris en compte dans la politique publique de l'État et dans les actions mises en place pour le développement du pays : 1 % du budget de l'État seulement est réinvesti dans le système pastoral.



COMMENT RENFORCER ET PROTÉGER LES ÉCONOMIES ET LES CULTURES LIÉES AUX ESPACES PASTORAUX DU TCHAD ?

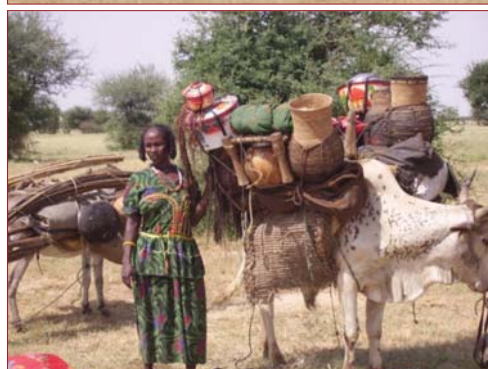
Pour répondre à cette question, le Tchad avec ses partenaires techniques et financiers travaillent sur quatre axes.

Sécuriser la mobilité et le foncier pastoral

Il s'agit de renforcer les capacités des sociétés et des organisations dans l'accès sécurisé aux ressources pastorales eau-mobilité-pâturage, aux niveaux local, régional et national.

Pour renforcer les capacités des sociétés et des organisations dans l'accès sécurisé aux ressources pastorales eau-mobilité-pâturage, aux niveaux local, régional et national, on applique une approche d'aménagement concerté de l'espace à l'échelle de la mobilité pastorale, visant à :

- sécuriser la mobilité par le dialogue social entre les usagers des ressources pastorales, renforcer les accords sociaux ;
- adapter et faciliter la mise en œuvre des textes adaptés (Code pastoral) ;
- étendre les infrastructures favorisant la mobilité : points d'eau pastoraux permanents et temporaires, balisages de sécurisation des tronçons de *murhals* (couloirs de transhumance) à risque, parcs de vaccination ;
- soutenir les instances locales de gestion traditionnelle des points d'eau et de prévention des conflits agropastoraux.



Renforcer la viabilité économique de l'élevage pastoral familial

Il s'agit de renforcer les capacités d'organisation des acteurs de la filière pour une meilleure gouvernance et l'entretien des infrastructures pastorales et commerciales.

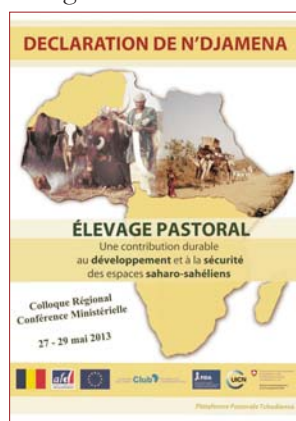
Les actions menées dans ces axes visent à :

- développer l'aménagement des axes de commercialisation et des marchés connectés à la transhumance.
- améliorer le dialogue politique entre tous les acteurs du développement pastoral au Tchad. Une instance nationale : la Plateforme pastorale.
- définir et mettre en œuvre une stratégie nationale de développement pastoral. Renforcer la compréhension de tous les acteurs institutionnels sur les enjeux du développement pastoral au Tchad.
- faciliter l'intégration des organisations pastorales dans la gouvernance des marchés à bétail et renforcer les capacités des acteurs à défendre leurs droits pastoraux et commerciaux.



Améliorer le dialogue sur les politiques liées au pastoralisme au Tchad

Il s'agit de renforcer le dialogue politique pour plus d'équité dans la fiscalité liée à l'élevage pastoral : aboutir à un réinvestissement effectif de l'État et des collectivités dans le pastoralisme.



On s'est rendu compte que le pastoralisme est une équation à plusieurs variables que le ministère de l'Élevage ne peut aborder seul. D'où l'intérêt de la Plateforme pastorale qui fournit un appui institutionnel multi-acteurs dans un travail de réflexion prospective et la contribution à la définition de politiques publiques plus adaptées au développement pastoral au Tchad. C'est un espace de dialogue ouvert qui rassemble les acteurs du pastoralisme : organisations professionnelles, ministères concernés par le développement pastoral, partenaires techniques et financiers, société civile, dans la mise en œuvre des recommandations du colloque national sur le pastoralisme de mars 2011. La Plateforme poursuit et approfondit la mise en réseau des acteurs du développement pastoral ; elle

associe les acteurs représentant les parties prenantes du développement pastoral pour légitimer le changement à impulser dans les pratiques et les politiques.

Pour plus de renseignements, on peut consulter le site : www.pasto-secu-ndjamena.org



Définir et mettre en œuvre une stratégie nationale de développement pastoral

Cet axe vise à soutenir la structuration des organisations professionnelles impliquées dans la filière : pasteurs, métiers du commerce de bétail, bouchers, tanneurs/tanneuses...

Huit axes généraux applicables au niveau national ont été définis ¹ :

Axe 1 : Mobiliser les eaux de surface en faveur du pastoralisme.

Axe 2 : Garantir l'eau d'abreuvement avec plusieurs types d'ouvrages entretenus.

Axe 3 : Améliorer le service de soins aux animaux et de conseils aux éleveurs.

¹ Voir détails sur www.pasto-secu-ndjamena.org

Axe 4: Développer les aires protégées et sécuriser l'élevage pastoral.

Axe 5: Valoriser davantage les produits de l'élevage.

Axe 6: Favoriser l'accès aux services sociaux de base: eau potable, santé et éducation.

Axe 7: Contribuer à l'amélioration et à la diffusion du cadre réglementaire.

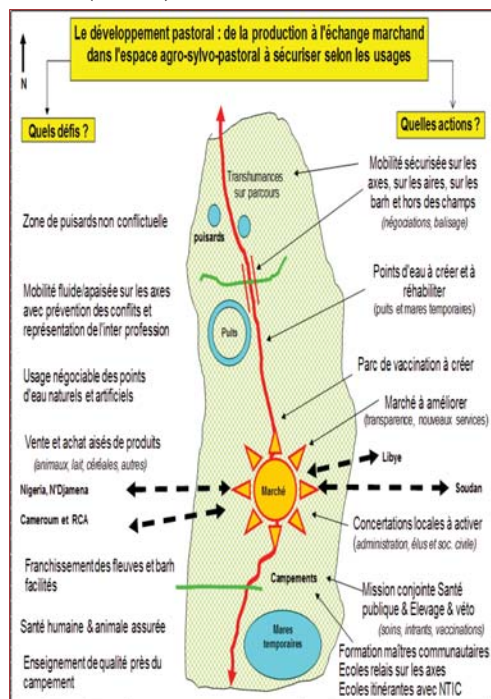
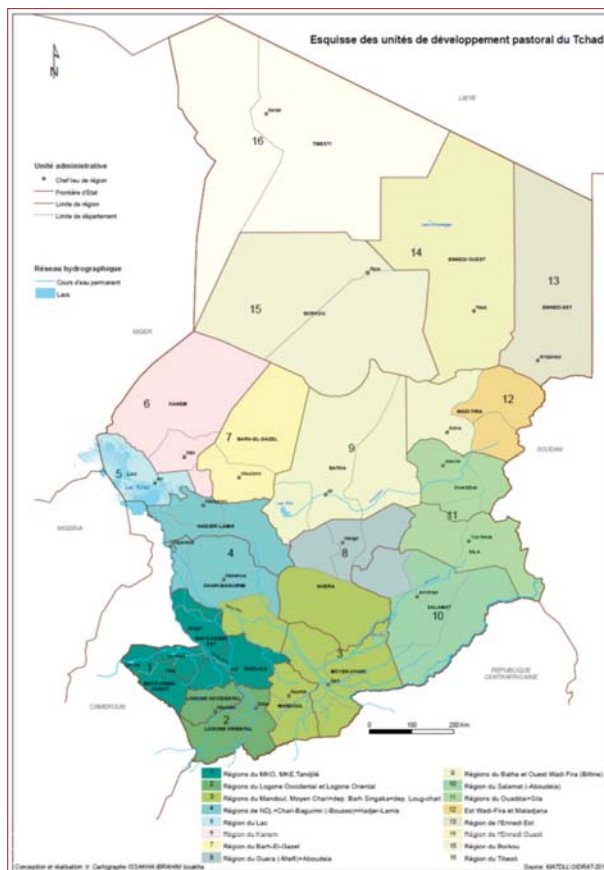
Axe 8: Mettre en place un système d'alerte face aux risques pour le pastoralisme.

ÉMERGENCE DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT PASTORAL PARTAGÉ PAR LES ACTEURS

Le développement pastoral au Tchad se comprend comme une amélioration de l'exercice du pastoralisme en tant que mode spécifique de production et de vie. Ce changement implique une sécurisation de la mobilité des familles et de leurs troupeaux dans l'espace pastoral interrégional grâce à une succession de points d'eau complémentaires (puisards améliorés, mares d'abreuvement, puits pastoraux, points d'eau potable), positionnés le long des axes de transhumance, des parcours attenants et des aires pastorales. Il requiert également un accès facilité aux marchés et à leurs circuits de commercialisation, généralement perpendiculaires aux axes de transhumance et aux services sanitaires (humains et animaux) et éducatifs de base, situés à proximité des campements.

Les couloirs de transhumance (voir schéma) ne sont pas tracés au hasard; ils sont en interconnexion avec les marchés qui ravitaillent N'Djamena, le Cameroun, la Libye, le Soudan. Ces couloirs de transhumance sous-tendent des défis: avoir des puisards non conflictuels, garantir la mobilité, l'usage négocié des points d'eau, le franchissement des fleuves, la santé humaine et animale, un enseignement de qualité près des campements.

Le Tchad entreprend diverses actions: sécuriser ces couloirs par le balisage, entretenir les puisards (au nord) et les mares (au sud), construire les marchés, mettre en place des formations de maîtres communautaires.



CONCLUSION

Même si le système pastoral bénéficie de nos jours d'une meilleure reconnaissance de sa contribution à l'économie et à la mise en valeur de son environnement, certains clichés restent encore vivaces.

D'autant qu'il existe un profond décalage entre la situation pastorale telle qu'elle est vécue, et les discours de ceux qui sont en charge du développement économique des sociétés pastorales.

Malgré leur poids économique dans les revenus du pays, l'État témoigne peu d'enthousiasme à l'égard des sociétés pastorales.

Les pouvoirs publics doivent intervenir au travers de politiques et de projets visant à renforcer la résilience du système: cela demande des investissements mais aussi des cadres légaux adaptés, qui sécurisent les différents utilisateurs des ressources naturelles et facilitent les concertations.

Le concept de développement pastoral semble être la meilleure approche car il tient compte des aspects environnementaux, économiques, sociaux et politiques.



Survie de l'économie pastorale en zone de conflit

MOHAMED AG MOHAMED MITA, DIT CESSÉ, *association Tassaq Daouna Gargando, région de Tombouctou, Mali*

RAPPEL

La « situation » au Nord Mali a entraîné la fuite en 2012 de 90 % de la population vers les camps de réfugiés de Mauritanie. Certains éleveurs ont pu emmener quelques bêtes pour la survie de leur communauté. C'est la seconde fois en 20 ans que cela arrive.



DEVENIR DES TROUPEAUX



Cette situation provoque une surcharge des pâturages par afflux de troupeaux, mais une entraide se développe entre éleveurs pour leur permettre d'acheter l'aliment du bétail (sous-produit de l'industrie du coton et son de blé).

Les élevages, menés dans une situation de déséquilibre et d'urgence, subissent une forte mortalité.

Parallèlement, les troupeaux restés au Mali sont en proie aux pillages et à la sécheresse. On constate au moins 70 % de pertes. Les forages, les postes de santé, etc., subissent également pillages et dégradations.

DANS LES CAMPS

Heureusement, la cohabitation entraîne une solidarité entre éleveurs réfugiés et mauritaniens. On partage les points d'eau, les services vétérinaires, les pâturages et l'aide humanitaire.

L'activité économique se développe dans les camps grâce aux produits de l'élevage.

À LA RECONQUÊTE DES TERRITOIRES D'ORIGINE

À la fin du printemps 2014, les éleveurs sont les premiers à revenir sur leurs territoires d'origine. Ils retrouvent rapidement de meilleurs pâturages.

Rester près de la frontière constitue toutefois une source d'insécurité.

L'adaptation est plus aisée et rapide pour les éleveurs. Le reste de la population doit attendre la remise en place des infrastructures (santé, école, hydraulique, etc.).

L'administration se réinstalle peu à peu à Tombouctou. Mais les éleveurs restent le premier vecteur du redémarrage économique général de la région.



ŒUVRER POUR DES ESPACES PASTORAUX PACIFIÉS

La recherche de partenaires constitue une priorité. On note que peu d'ONG sont présentes sur place et on constate que lorsque les éleveurs sont absents, l'économie ne fonctionne pas. Se posent alors deux questions complémentaires pour relancer l'économie pastorale :

- quels moyens faut-il donner aux éleveurs pour redémarrer l'activité ?
- comment protéger la renaissance du pastoralisme dans ces zones ?



Pour quand un Code pastoral ?

BADREDDINE REGHIS et ABOUD SALAH-BEY, *Bneder, Algérie*



LE CONTEXTE

En décembre 2014 se tient à Alger la 4^e conférence sur l'agriculture (après celles de 1992, 1996 et 2009). C'est un rendez-vous important, qui va dresser le bilan des politiques mises en place, notamment dans les années 2000.

Après l'indépendance, on a eu des évolutions quasi décennales : dans les années 1960, on a poursuivi le système français, avec un peu d'autogestion ; pendant les années 1970 la révolution agraire met en place la première politique agricole basée sur la nationalisation des terres ; avec la crise pétrolière des années 1980, l'Algérie commence à avoir des problèmes et met en place les premières réformes sur le foncier agricole ; enfin les années 1990 voient se développer les réformes économiques fondamentales structurelles appuyées par le FMI et la Banque mondiale, dans un contexte très perturbé (terrorisme, austérité).

Toutefois, l'économie algérienne demeure dépendante à l'égard des exportations d'hydrocarbures, qui représentaient environ 97 % des recettes d'exportation (2012).

En 2000, on aborde une nouvelle ère, avec la mise en place du PNDA (Programme national de développement agricole). Depuis, d'autres défis sont venus s'ajouter par rapport :

- aux changements globaux, notamment climatiques ;
- à la crise alimentaire mondiale de 2007-2008 et à la crise financière et à la récession de 2009 ;
- à la flambée des prix des produits agricoles et à leur volatilité excessive au niveau des marchés extérieurs.

L'Algérie, au même titre que d'autres pays, a subi les retombées des différentes crises, notamment en matière de couverture des besoins alimentaires pour certains produits de base, tels que les céréales, le lait et les produits laitiers, les huiles et le sucre (soit 80 % de la facture alimentaire).

Selon la FAO, la sécurité alimentaire s'est pourtant nettement améliorée au fil des années, passant de 1 758 kcal/habitant/an en 1963 à 3 600 kcal en 2009. Alors que la population a été multipliée par quatre durant la même période, les disponibilités alimentaires totales ont pu être multipliées par huit.

En 2000, se met en place le PNDAR (Plan national de développement agricole et rural) suivi en 2009 du PRAR (politique du renouveau agricole et rural), équivalent chez nos voisins au « Maroc vert ». Cette politique apporte des résultats positifs :

- l'accroissement de la production nationale en produits de large consommation, assurant un taux de couverture moyen minimal de 75 % des besoins et réunissant les conditions permettant l'intégration agro-industrielle ;
- la modernisation et la diffusion des progrès technologiques dans les exploitations agricoles ;
- la modernisation et l'organisation des réseaux de collecte et de commercialisation de la production nationale et d'approvisionnement de l'agriculture en intrants et services ;
- la mise en place de systèmes de régulation interprofessionnels, fédérant les différents maillons des filières de large consommation (Syrpalac) et créant des conditions de stabilisation des marchés ;
- la généralisation et l'extension des systèmes d'irrigation agricole : on vise 2 millions d'hectares à l'horizon 2019, contre près de 1 136 000 hectares actuellement ;
- le développement harmonieux et équilibré des espaces ruraux et l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales ;
- le renforcement des capacités humaines et de l'appui technique.



Place de l'agriculture dans l'économie nationale. Principaux indicateurs du secteur

Données générales

Aujourd'hui, l'Algérie compte plus de 33 millions d'habitants, dont 13 sont en milieu rural, avec 1 750 000 ménages ruraux sur plus de la moitié des communes.

La superficie totale de l'Algérie est de 238 174 100 hectares, dont presque 43 millions utilisés par l'agriculture ; 8,5 millions d'hectares sont des terres agricoles (SAU), dont 5,7 millions appartenant à des exploitants privés et 2,8 millions relevant du domaine privé de l'État. La superficie irriguée totale couvre 1 136 000 hectares représentant 13 % de la SAU. Les terres de pacages et parcours concernent 33 millions d'hectares.

Les exploitations agricoles sont au nombre de 1,2 million. De grandes et bonnes terres sont détenues par 174 fermes pilotes. Enfin, le secteur de l'agriculture emploie plus de 2,5 millions de personnes.

Contribution de l'agriculture à l'économie nationale

La production agricole est de 1 862 milliards de DA, moyenne des cinq dernières années, soit l'équivalent de 30,5 milliards USD.

Le secteur de l'agriculture contribue à hauteur de 9 % en moyenne au produit intérieur brut.

Nous enregistrons un taux de croissance moyen de la production agricole de 13 %.

Effectifs animaux

Bovins : 1 909 455 têtes, dont 1 008 575 vaches laitières ;
 Ovins : 26 572 980 têtes, dont 15 297 185 brebis ;
 Caprins : 4 910 700, dont 2 894 480 chèvres ;
 Camelins : 344 015, dont 197 830 chamelles ;
 Équins : 45 035 sujets.

La steppe

8 wilayas steppiques
 11 wilayas agropastorales
 + de 28 M d'ha
 15 millions d'ovins
 80 % de la production de viande

Quelques indicateurs des activités forestières

Divers projets forestiers concernent le pastoralisme : ouvertures de pistes, habitat rural, forages, plantations, mobilisation hydrique, lutte contre la désertification.

Le programme d'action national de lutte contre la désertification est mis en œuvre au niveau de 32 millions d'ha. 30 wilayas sont concernées (8 wilayas steppiques, 13 wilayas agropastorales et 9 wilayas sahariennes), de même que 485 communes. Il se présente sous forme de projets de lutte contre la désertification (PPLCD) au nombre 2 449.

Concernant les PPDR : plus 10 000 projets ont déjà été lancés sur les 12 000 prévus pour la période 2009-2014.



LE FONCIER AGRICOLE

La question du foncier agricole en Algérie a connu ces cinq dernières années la promulgation de plusieurs textes législatifs et réglementaires traitant de la problématique des terres agricoles nonobstant leurs statuts (public et privé).

On citera :

1. La loi n° 08-16 du 3 août 2008 portant orientation agricole qui a défini les règles de préservation et de valorisation de ces terres, et a consacré la concession agricole comme mode exclusif de leur exploitation, avec la concession pastorale – prélude au Code pastoral – dont les textes sont à venir.
2. La circulaire interministérielle (MADR-MICL) n° 108 du 23 février 2011 portant création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage, dont celles en milieu pastoral (zones steppiques notamment).
3. Les dysfonctionnements qu'a connus l'application de la loi 83-18 relative à l'accès à la propriété foncière agricole (APFA), ont abouti à la promulgation d'une circulaire interministérielle (MICL-MF-MADR) n° 402 du 8 juin 2011 suivie d'une instruction ministérielle (MICL-MF-MADR) n° 162 du 13 février 2013 introduisant un cahier des charges déterminant les droits et obligations des exploitations agricoles bénéficiaires de l'APFA.

Pastoralisme, agropastoralisme et territoires steppiques

La problématique des zones steppiques et des zones agropastorales est corrélative à celle de la désertification.

En termes de superficie, la zone steppique couvre 83 % de la superficie globale, et la zone agropastorale 17 %, soit un total de près de 28 millions d'hectares.

Les causes souvent citées de la désertification

- le surpâturage ;
- l'augmentation du cheptel ;
- la mauvaise gestion de la ressource et l'absence d'organisation ;
- le cloisonnement des parcours, des périmètres de culture ;
- l'érosion éolienne qui résulte des interactions dynamiques entre le climat, le sol, la végétation et l'homme ;
- la propriété collective et l'absence de régime foncier ;
- la réduction du nomadisme et ses conséquences (la sédentarisation progressive et irréversible de certains pasteurs) ;
- le non-respect des zones de mise en défens ;
- les mises en cultures, particulièrement la céréaliculture qui stériliserait 60 000 hectares de terres par an, à cause du défrichement essentiellement.

Problématique

La steppe ne permet plus de subvenir aux besoins des animaux que durant quatre à cinq mois par an, contre huit à neuf dans les années 1970-1980.

Les raisons sont nombreuses et diverses, principalement :

- des besoins économiques croissants ;
- un espace steppique amputé de bien des hectares ;
- la modification des axes de transhumances ;
- une urbanisation consommatrice de terres steppiques ;
- la sécheresse ;
- un changement socio-organisationnel ;
- un changement dans le mode de faire-valoir.

Avec les 10-12 années qu'a connues l'Algérie en matière de terrorisme, les populations nomades se sont déplacées nombreuses vers les grands centres urbains. Après que la situation se soit améliorée, les éleveurs ont été confrontés à un problème sociologique important : les familles refusaient de revenir vers les zones d'élevage, les zones pastorales. Certains chefs de ménage y sont retournés (ont refait leur vie), d'autres ont donné leurs troupeaux en concession, tout cela créant du déséquilibre dans l'organisation familiale traditionnelle. Ce déséquilibre se prolonge aujourd'hui avec le refus des enfants de prendre le relais de leurs pères, les études supérieures n'étant pas favorables à cette transmission, de même que la différence de niveau de vie entre la ville et la steppe (voir l'article sur le Zanskar dans ce volume).

Quelles solutions ?

Si les membres d'un 'arch se réunissent et décident de préserver pour certains de leurs membres un espace pastoral leur permettant des transhumances dans de meilleures conditions, avec moins d'entraves, l'exploitation de ressources peu onéreuses pour vivre, en valorisant aussi d'autres produits (laine : matelasserie ; lait : fromagerie ; viande : viande séchée ; alfa : vannerie alfatière) et tout autant pour leur communauté, leur assure une qualité de vie dans un espace où ils viendront se ressourcer, faire de l'agrotourisme...

Faudrait-il alors attribuer la gestion de ces espaces aux éleveurs (les vrais, les déclarés avec troupeaux), encadrés par une réglementation relative à la gestion des troupeaux et à l'utilisation et au devenir des espaces pastoraux ? Quel devenir pour l'espace pastoral en général et les zones steppiques en particulier ? Que veut-on en faire ? Des zones économiques, des zones de soutien, ou des zones de protection ?

Toutes ces questions ont un dénominateur commun et peuvent trouver des solutions à condition d'y associer les populations locales et leurs savoirs, tout en respectant leur mode de vie et de faire-valoir, car les idées les plus simples et les solutions les plus réalistes existent, il suffit d'aller les chercher sans être en retard ni trop en avance.

Mettre fin à la déshérence des parcours steppiques, en restituant l'exploitation exclusive aux ayants droit traditionnels, reste l'unique moyen d'éviter la délocalisation du cheptel ovin au nord du pays. Pour cela, nous allons tenter d'associer à la prochaine conférence nationale de l'agriculture, en décembre, tous les acteurs, du nord, des régions steppiques, et du sud.

LA CONFÉRENCE N' A PAS EU LIEU...

Effectivement, le secteur de l'agriculture et du développement rural devait tenir sa 4^e conférence nationale en décembre dernier, après celles de 1992, 1996 et 2009, mais les sérieuses perturbations qu'a connues le marché mondial des hydrocarbures en 2014, richesse dont dépendent à plus de 95 % l'économie algérienne et 60 % de sa fiscalité, ont influé sur la décision du ministère de tutelle de reporter ce rendez-vous à une date ultérieure.

En effet, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR), au même titre que les autres départements ministériels, a été dans l'obligation de revoir à la baisse un certain nombre de projets dans le cadre du programme quinquennal 2015-2019 dont 2015 est l'année charnière de son démarrage.

Évidemment, le secteur de l'agriculture est le premier à être sollicité pour relancer l'économie nationale et pour réduire la dépendance du pays à la manne des hydrocarbures (pétrole et gaz) et donc la facture alimentaire qui coûte annuellement 10 milliards de dollars sur une facture globale de 60 milliards de dollars d'importations, mais il est également concerné par les restrictions budgétaires ; même s'il

préserve les grands projets structurants comme l'extension de la surface agricole irriguée à 2 millions d'hectares à l'horizon 2020 (elle est d'un peu plus d'un million d'hectares actuellement).

En attendant donc l'annonce officielle du contenu du programme quinquennal 2015-2019 pour le secteur de l'agriculture et du développement rural, l'État algérien devra poursuivre ses efforts de consolidation et de renforcement des acquis obtenus durant les deux derniers quinquennats à travers plusieurs axes, dont :

Axe 1. Le maintien des efforts de renforcement et d'élargissement de la base productive.

Axe 2. La poursuite de l'intensification des productions agricoles et agroalimentaires.

Axe 3. Le renforcement des mécanismes de protection de la production nationale.

Axe 4. L'intensification des actions de préservation et de valorisation des ressources naturelles.

Axe 5. La poursuite du renforcement des capacités humaines et de l'appui technique.





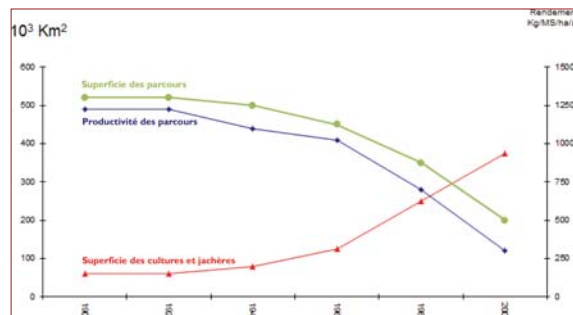
Évolution des systèmes d'élevage steppiques au Maghreb: adaptation ou métamorphose?

JOHANN HUGUENIN ¹, RACHID FETHI HAMMOUDA (*USTHB, Alger*), TASNIM JEMAA (*INAT, Tunis*), JEAN-MARIE CAPRON ¹, LIONEL JULIEN ¹,

¹ UMR Systèmes d'Élevage Méditerranéens et Tropicaux Cirad/Inra/SupAgro Montpellier, France

Il est dit depuis plusieurs décennies, par de nombreux spécialistes dans le domaine de l'élevage pastoral: « le système d'élevage au Maghreb évolue considérablement ». Je ne vais pas citer ces anciens qui avaient déjà travaillé sur ces transitions, mais je cite au moins un nom, que beaucoup connaissent, c'est Alain Bourbouze, qui nous rend toujours de grands services, et qui avait déjà parlé en l'an 2000 de « la révolution silencieuse du pastoralisme au Maghreb ». On a fini par voir cette révolution et elle continue en s'aggravant! Lors d'un échange récent que j'ai eu avec lui concernant notamment l'évolution de l'élevage en Tunisie centrale, il ne pensait pas que cela irait si loin et si vite dans la transformation des systèmes d'élevage sur d'anciens territoires pastoraux.

De cette courbe, il faut regarder d'abord la superficie des cultures. Quand on parle d'accaparement des terres, et en particulier dans la steppe, cette progression est considérable! Actuellement la steppe au Maghreb c'est environ 50-60 millions d'hectares. La superficie des parcours (courbe en vert), c'est l'inverse. Déjà là, on se dit qu'il se passe quelque chose. Comment ces animaux peuvent-ils se nourrir?! Mais le plus grave, c'est quand vous mesurez la productivité de l'herbe que peut manger la brebis sur place: elle diminue aussi! Parce qu'il y a de moins en moins de place et de plus en plus d'animaux. On en arrive donc à des parcours qui sont réduits en surface mais aussi en biomasse, biodiversité, et qui présentent des risques croissant d'ensablement. Tous ces phénomènes sont très préoccupants.



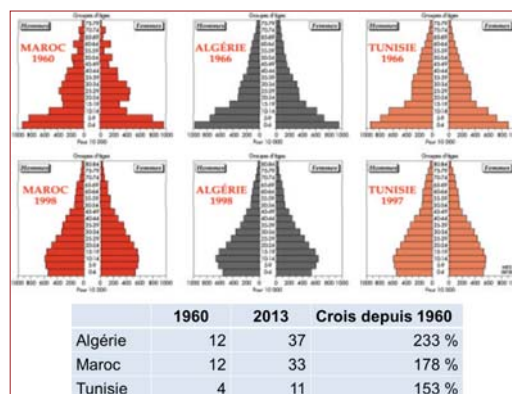
Évolution de la mise en cultures des terres, de la surface des parcours et de la phytomasse pérenne dans les steppes du nord de l'Afrique, de 1900 à 2000

Tournons-nous d'abord vers « le ciel »... le changement climatique. Les données qui ont pu être recueillies en un siècle révèlent certes des phénomènes d'importance: on a perdu par exemple un mois de saison des pluies/an... Mais attention, quand on a dit ça, on oublie souvent, pour des raisons de convenance (pour satisfaire les politiques, les bailleurs de fonds...), d'autres facteurs et notamment l'effet de l'augmentation de la population. Dans les pays du Maghreb, quand on passe de 5 hab/km² dans la steppe à maintenant 20 ou 30. Ce n'est pas pareil, il n'y a plus la même place pour les animaux. Les plans d'État incitent les gens à cultiver. Dans certaines régions de Tunisie, la situation est même assez extrême.

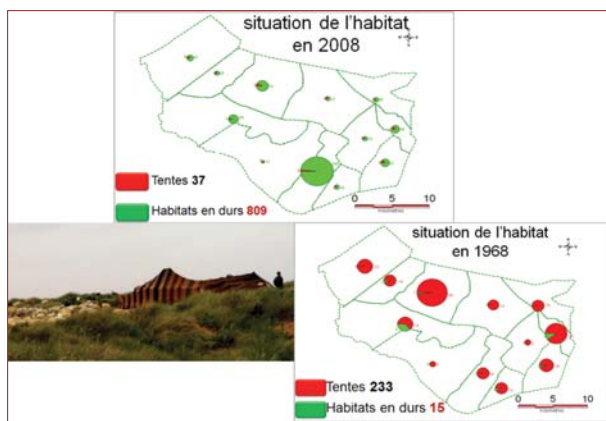
Vous voyez les pyramides des âges et surtout les chiffres de croissance dans le tableau en bas: nul besoin de les commenter!

Un phénomène parmi tant d'autres: la scolarisation. L'Algérie en est un modèle, ce qui est tout à son honneur. Mais évidemment si on est scolarisé, c'est qu'il y a une école à côté, et dans ce cas, comment gérer la mobilité pour aller chercher l'herbe ailleurs, dans d'autres zones avec la famille?

Mais il y a un autre phénomène, très volontariste de la part des services de l'État. C'était de se dire qu'il ne fallait pas laisser les pauvres ruraux dans des tentes, ce n'était pas considéré comme confortable, pas moderne. En Algérie on a des moyens, on a du pétrole, donc on peut revoir les territoires et surtout les habitats.



Facteur démographique



Évolution de l'habitat. Exemple de la commune de Hadj Mechri, wilaya de Laghouat, Algérie.

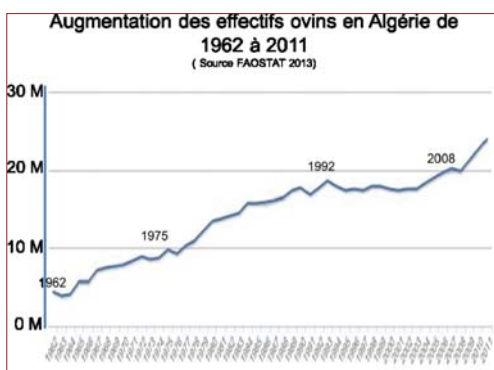
En 1968, les tentes étaient majoritaires ; la tente, vous la démontez, vous vous baladez, vous allez là où tombe la pluie, là où il y a de l'herbe. Pour faire moderne, on a mis du béton partout, et sur cet exemple, vous voyez ce qu'il reste des tentes. Quand vous êtes dans une maison en béton, ramenés dans des bourgs, votre mobilité est déjà remise en question. Mais d'un autre côté vous avez la scolarisation, vous avez l'infirmerie à proximité. La mobilité, socialement, ne peut plus être la même.

Mais le plus surprenant, c'est l'accaparement des terres. Et ce n'est pas rien ! Une wilaya comme Biskra, pour ceux qui la connaissent c'est 70 000 forages ! 60 % de la production de légumes de l'Algérie. Ici, la place de l'élevage a commencé à se réduire considérablement...

Alors, depuis que j'étudie cette région, il y a un terme qui m'a beaucoup amusé au début, mais qui ne me fait plus rigoler du tout... ils disent : je fais de la « plasticulture ». Vous avez la même chose au sud de l'Andalousie et dans d'autres régions de l'Espagne. Sauf que maintenant, au Maroc, c'est pire qu'en Algérie. En Tunisie, à Sidi Bouzid, ça a provoqué un très grave problème, à force de puiser l'eau des nappes, il n'y a plus d'eau ! Cela a été un des déclencheurs de la révolution du jasmin parce que cette région n'arrivait même plus à produire des légumes. On épuise donc les nappes phréatiques, on met du plastique partout, et on ne sait plus où il faut mettre les bêtes. Par ailleurs, il faut souligner aussi d'autres grands plans sectoriels : en Algérie on subventionne les palmeraies (phœniciculture) ; en Tunisie, les oliveraies. Et que devient la place de l'élevage avec tous ces plans sectoriels ? L'élevage, c'est culturel, donc en réalité on ne pense même pas à le prendre en compte. Les politiques publiques disent : mais c'est normal qu'on garde l'élevage, c'est notre culture, cela fait aussi partie de notre religion. C'est impossible qu'il disparaisse. Mais, bon, comment faut-il faire ?! Quels sont les accompagnements effectifs et intégrés sur l'élevage ? Parce que la place de l'élevage actuellement est de moins en moins évidente.



Accaparement des terres



Augmentation des effectifs ovins en Algérie de 1962 à 2011

Et pourtant l'élevage augmente ! Il y a moins d'espace, il y a moins de biomasse fourragère à pâturer, et pourtant l'élevage augmente. Là, c'est l'exemple de l'Algérie. Donc on se dit : « Bigre ! » Ils font des miracles en Algérie, parce qu'ils arrivent à faire des moutons sans parcours. Et ils sont géniaux, ils ont un savoir-faire, on devrait l'étudier...

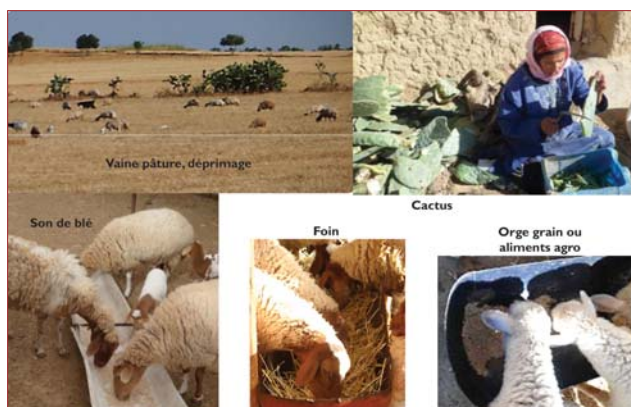
Dans ce tableau, il y a deux chiffres à retenir. Les parcours représentent seulement 40 % de l'alimentation des animaux (ovins). Il s'agit de données d'une commune d'une wilaya qui représente bien la zone steppe d'Algérie. C'est notamment avec le Cread (Centre algérien de recherches en économie appliquée pour le développement) et le labo d'écologie de l'université des sciences d'Alger (USTHB), que ces études ont été menées. Bref, la charge potentielle, d'après les écologues,

vu l'état des parcours, ne peut pas dépasser 0,3 brebis à l'hectare. Et pourtant, on dénombre dans cette commune 0,8 ovin par hectare. Alors question, ces animaux mangent quoi ? Pas du carton, quand même ! Et bien, ils sont alimentés avec d'autres choses.

Mais les « autres choses », ce n'est plus du pastoralisme. Le pastoralisme, par nature, c'est « que l'on mange uniquement la végétation spontanée des parcours ». Alors c'est autre chose pour ces élevages. Comment peut-on qualifier ces systèmes d'élevages ? Il y a bien la vaine pâture. Alors ça, c'est devenu le top. Car c'est devenu de nouvelles terres à pâturer et leurs surfaces ont augmenté avec l'évolution des cultures de céréales. Auparavant, l'ali-

Effectifs du cheptel en équivalents-ovin et des charges pastorales (ha/eq.ovin)			
Type	Effectifs réels	Equivalents - Ovin	Effectifs
Ovins	45 330	x 1	45 330
Caprins	4 640	x 0,8	3 712
Bovins	1 380	x 5	6 900
TOTAL en équivalent ovin			55 942
Charge potentielle (capacité de charge théorique)			3 ha/ 1eq.ov
			0,33 eq.ov/ha
Charge effective globale calculée			1,17 ha/1eq.ov
			0,85 eq.ov/ha

La part des parcours dans l'alimentation
Exemple de la commune de Hadj Mechri,
wilaya de Laghouat, Algérie



sources des biomasses locales. Il arrive aussi qu'on détourne de l'aliment industriel pour vaches laitières, voire même de l'aliment pour volailles, pour faire engraisser les ovins. En Tunisie, chez certains petits éleveurs, des membres de la famille passent des heures à couper des raquettes de cactus en petits morceaux, pour arriver à nourrir leurs animaux. Donc une partie des solutions actuelles, pour s'adapter, c'est tout cela !

Comment qualifier toutes ces nouvelles stratégies d'élevage ? Éleveur, c'est devenu quoi ? Qui sont encore les pastoraux ? Cette étude, en Tunisie, s'est faite dans quatre gouvernorats du centre du pays. On a distingué plusieurs types parmi les personnes qui s'occupent d'animaux.

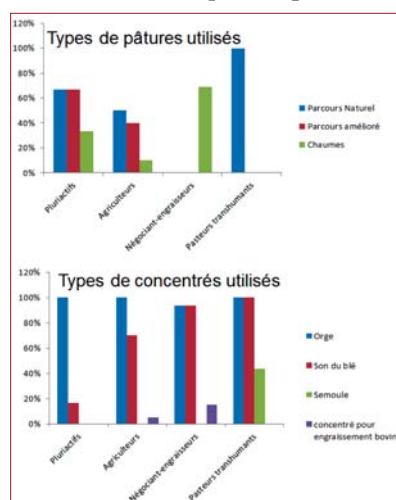
Il y a les pluriactifs, personnes qui confient à d'autres leurs animaux, donc en fait ils font autre chose, et ils confient leurs bêtes à des bergers ; dans un sens ils sont éleveurs par délégation. Il faut préciser qu'en Tunisie centrale, il y a seulement 20 ans, il y avait encore 80 % de parcours naturels. À présent il n'en reste que 17 %. Dans ces territoires, une grande majorité d'éleveurs sont donc devenus des agriculteurs, qui font en plus de l'élevage ; c'est une forme d'agriculture-élevage spéciale... qui s'adapte chemin faisant...



Caractéristiques/ types d'élevage	Pluriactifs	Agriculteurs	Négociant- engraisseurs	Pasteurs transhumants
Nombre des éleveurs	22%(14)	18 %(12)	30 %(19)	30 %(19)
Nombre des ovins				
Moyenne (Ecart-type)	61 (56)	75(42)	128(170)	132(100)
Troupeau naisseur	83%	80%	0%	100%
Troupeau naisseur	83%	80%	0%	100%
Nombre de vache				
Moyenne	0	0	2,94	0,88
Ecart-type	0	0	3,66	1,96
Surfaces cultivées	33%	80%	94%	18,70%
Activités extra- agricoles	40%	0%	0%	0%

Ont émergé, dans cette région, des négociants, un nouveau métier qui s'est carrément créé avec toutes ces évolutions. Ce n'est plus des éleveurs sur le plan sémantique... Étymologiquement le mot éleveur, ça vient de la vulve : « il faut faire sortir les animaux de la vulve ». Eux, ils ne sont plus dans la vulve, la production de mise bas ! Ils achètent des agneaux sevrés et les engraisent « à fond les ballons » avec des céréales, et ils les vendent très cher. À savoir : pourquoi on arrive à faire des produits, des agneaux, très chers ? Le Maghreb a des barrières douanières de 200 à 300 %. Et en plus, une partie de l'orge est subventionnée.

Et il reste un reliquat de pasteurs transhumants, qui arrivent à survivre, parce que pour eux, louer les parcours, ça ne leur revient pas cher, car ils pratiquent de longues mobilités. Leur problème, c'est souvent les points d'eau, et pour cela en particulier, ils sont de plus en plus vulnérables.



Ressources alimentaires utilisées selon les types d'élevage

Voilà, c'est un exemple de situation d'une région de la Tunisie ; je pense que dans le continuum de la diversité des systèmes d'élevage en zones steppiques du Maghreb, la Tunisie centrale représente une des évolutions les plus extrêmes. Pour finir, même les transhumants dans cette zone de Tunisie utilisent plusieurs mois par an des concentrés. Quant aux autres, ils y ont recours toute l'année ; le parcours est devenu presque une aire de jeu pour que les animaux fassent de l'exercice !

Notre question ouverte est simple : où peut aller l'élevage dans ces régions ? ! Vers quelles formes de pastoralisme ? Est-ce que c'est encore du pastoralisme ou de l'agropastoralisme ou de l'agriculture-élevage ou... carrément comme me disent certains collègues : on fait de l'engraissement comme vous, vous faites bien du foie gras avec vos oies. Un agneau peut consommer en fin d'engraisse-

ment jusqu'à 3 kg d'orge par jour. C'est un vrai secret, ça ne se dit pas entre voisins, il y a un certain savoir-faire pour arriver à faire avaler 3 kg d'orge/j à un agneau!

En conclusion, où va ce type de système d'élevage? Peut-on encore considérer cela comme du pastoralisme? Tous ces constats doivent nous interpeller. Les éleveurs, certes, se sont adaptés à de nombreux jeux de contraintes ou changements multiples. Mais nous voyons que cela pose de nombreuses questions, qui mériteraient une concertation intégrée, à mener avec les acteurs locaux, en considérant le milieu (en voie de désertification), pour repenser les usages à présent multiples de ces territoires steppiques. Il faut reconnaître que, depuis 2006 notamment, l'Algérie fait des travaux fantastiques suite à la décennie noire. Et là, il y a une véritable volonté et je leur souhaite très bonne chance pour la conférence sur l'agriculture du mois de décembre 2014.



Vers quelles formes de pastoralisme peuvent aller les élevages du Maghreb?



Gestion et économie des espaces pastoraux au Ladakh/Zanskar

Contribution collective coordonnée par FRANÇOISE GIROUD, vice-présidente de l'association Alpes-Himalaya, France

Le Zanskar (partie sud du district de Kargil) et le Ladakh (district de Leh) se situent dans l'État de Jammu & Cachemire, aux confins septentrionaux de l'Inde.

L'Inde est un immense pays. En ce qui concerne les codes régissant le pastoralisme, chaque État établit ses propres procédures et règles. Ladakh et Zanskar adoptent toutefois les mêmes règles.

La répartition des terres est ancestrale. La transmission des terres est familiale. Si on veut une information sur une

terre, on consulte le cadastre, appelé *lata*, au *Revenue department*, à Padum, Kargil ou Srinagar où se trouve l'original. C'est important d'aller consulter l'original, parce que sur les copies, il y a parfois de petites variations « anormales ».

On ne peut construire des maisons que sur les terres ancestrales. D'autres terres appartiennent au gouvernement. Des gens se permettent d'utiliser ces territoires de façon sauvage, juste pour l'agriculture et l'élevage. Y construire une maison est interdit, sauf à s'engager dans une longue procédure pour en faire l'acquisition (gratuite).



L'EXEMPLE DU ZANSKAR

Padum est la capitale du Zanskar, qui se découpe en trois zones, déterminées par des vallées :

- Stod, de Padum à Kargil ;
- Sham, autour de Zangla ;
- Lungnak, en direction de Shingo La.



Nous avons pris deux exemples pour illustrer ce qui se passe au Zanskar en matière de pastoralisme : Padum et la vallée de la haute Lungnak.

Au niveau de la capitale, certains habitants sont propriétaires d'animaux. C'est une ville avec des maisons, il n'y a pas d'espaces verts. Les espaces verts se situent autour du village, et on y fait principalement de l'agriculture (orge, pois...). Les animaux restent au village en hiver, et sont placés en alpage (ou *doksa*) durant la bonne saison (4 mois). La principale destination est la vallée de Stod, qui comporte 8 *doksa*. Chaque *doksa* rassemble 5 ou 6 bergères qui gardent 30 à 40 animaux. Parmi les animaux nous comptons des *zo* (mâle), *zomo* (femelle). *Zo* et *zomo* sont des hybrides entre le taureau et la femelle du Yak (la *dimo*). Le veau du *zo* et de la *zomo* est le *beto*. Ces animaux sont plus grands et gros que les yaks et les *dimos* (le veau du yak et de la *dimo* est le *peto*), ont le poil plus court, sont plus forts, ont une valeur marchande plus élevée, mais sont moins résistants à l'altitude. C'est pourquoi on ne les trouve plus dans les villages de très haute altitude. Les animaux sont marqués comme chez nous (fétiches, traces sur les cornes et oreilles) lorsqu'ils partent en *doksa*. Les propriétaires donnent du sel, des légumes, des vêtements, de la *tsampa* (farine d'orge grillé). Par exemple, pour 6/7 animaux, la rétribution pour les bergères est de 2 à 3 kg de sel et 10 kg

Le veau du *zo* et de la *zomo* est le *beto*. Ces animaux sont plus grands et gros que les yaks et les *dimos* (le veau du yak et de la *dimo* est le *peto*), ont le poil plus court, sont plus forts, ont une valeur marchande plus élevée, mais sont moins résistants à l'altitude. C'est pourquoi on ne les trouve plus dans les villages de très haute altitude. Les animaux sont marqués comme chez nous (fétiches, traces sur les cornes et oreilles) lorsqu'ils partent en *doksa*. Les propriétaires donnent du sel, des légumes, des vêtements, de la *tsampa* (farine d'orge grillé). Par exemple, pour 6/7 animaux, la rétribution pour les bergères est de 2 à 3 kg de sel et 10 kg

de *tsampa*. Au retour d'alpage, les propriétaires auront droit à 30 % de la production estivale de fromage sec et de beurre, qui est vraiment indispensable pour l'hiver, car c'est une zone complètement coupée du monde. En hiver, on ne peut y pénétrer que par le fleuve gelé, et encore, pendant 15 jours seulement. Les bergères vont vendre le reste de la production.

La vallée de la haute Lungnak regroupe quatre villages à 4200 m d'altitude. Ces villages sont en mutation. Du fait de la scolarisation des enfants, obligatoire en Inde depuis cinq ans, mais développée depuis plus de dix ans dans cette vallée, grâce à l'action de notre association Alpes-Himalaya, l'élevage des chèvres et des moutons a été abandonné (c'était les enfants qui les gardaient : voir article sur le Zanskar dans les comptes rendus des 10^{es} rencontres, p. 38-41). De nouvelles règles de fonctionnement dans les alpages ont été mises en œuvre, du fait qu'il y a moins de monde au village ; le travail repose maintenant surtout sur les femmes, car les enfants, diplômés, sont attirés par des postes gouvernementaux (armée, enseignement, administration). L'enseignement seul peut les ramener au village éventuellement. Par ailleurs, le développement du tourisme éloigne plus régulièrement les hommes vers des métiers extérieurs (guide, horseman, cuisinier), proposés par les agences de voyage. Ils sont également impliqués dans les constructions et l'amélioration des lieux d'habitation et d'accueil ; ils sont maçons, charpentiers, etc.



Le village de Tangso dans la haute Lungnak



Pendant la saison, les femmes montent dans les alpages. Des yaks, *dimo*, *peto* et quelques *zomo* composent les troupeaux transhumants. Il y a quatre *doksa* par village. Les animaux tournent d'une *doksa* à l'autre pour ne pas appauvrir les pâturages. Il y a quatre bergères par *doksa*, chacune s'occupant des animaux de quatre familles et distribuant les productions animales (fromage sec et beurre) en parts égales. Ce sont les nouvelles règles.

Les habitations de *doksa* ont également beaucoup évolué. On est passé de la tente à des maisons en dur (voir l'article précédent dans ce volume), qui permettent un meilleur confort, une meilleure protection par rapport aux conditions atmosphériques,

une réduction du matériel à déplacer, une protection par rapport aux animaux sauvages (loups, léopards des neiges).

Les produits élaborés en alpage sont : le lait, le beurre, les yaourts, les fromages secs. Leur vocation est plutôt la consommation familiale.

On distingue les familles « fortes » et les familles « faibles ». Dans les premières, les frères restent ensemble pour former une seule famille ; elles sont plus riches, elles ont davantage de terres et d'animaux. Les membres de ces familles peuvent vendre leur production, dans le village ou ailleurs dans la vallée.

Dans les familles « faibles », il n'y a qu'un seul homme par famille. Les terres, moins importantes, ont été divisées entre les frères. Ces familles ont des difficultés à garder beaucoup d'animaux en hiver, et ils doivent acheter fourrage et nourriture.



La vocation de l'agriculture est familiale : cultures d'orge, de pois et de pommes de terre. Dans le futur, l'ouverture d'une route (en construction) autorisera un développement des villages grâce à une commercialisation plus importante des produits agricoles : pomme de



terre, pois, produits animaux. Cela nécessitera un travail sur l'irrigation.

Les moyens pour aboutir restent faibles ; il est possible de demander au gouvernement de mettre en place un schéma spécifique dédié à ce type de développement, qui pourrait les subventionner à hauteur de 70 %, les 30 % restant étant apportés par de l'argent personnel ou provenant d'associations comme la nôtre.

Ce développement va compliquer les choses au niveau de la répartition des terres. Les hommes travaillant de plus en plus à l'extérieur, les couples (familles) seront de moins en moins solides. De plus, l'éducation aidant,



les femmes ont très vite compris qu'elles ont un droit d'héritage, qu'elles n'utilisent pas encore ; mais il est à parier qu'elles ne vont pas tarder à demander leur part, ce qui entraînera un parcellement des terres (voir les deux articles précédents, sur l'Algérie et le Maghreb, dans ce volume).





Le plan Maroc vert régional

ABDERRAHMANE MAJDOUBI, Anoc, région de l'Oriental, Maroc



Je me permets d'abord une courte réponse à l'intervention de Johann Huguenin.

Les pays du Maghreb ont tous un programme mis en place par leur ministère de l'Agriculture. C'est le cas pour « Maroc vert », solution pour l'agriculture au Maroc. Mais ce programme s'est penché essentiellement sur l'irrigation, le développement du maraîchage, de l'arboriculture, et la partie élevage a été délaissée, ce qui représente un gros problème pour les éleveurs. Après cinq années de Maroc vert, les résultats sont malheureusement très insatisfaisants ; on est arrivé à une surproduction (arboriculture, maraîchage) entraînant une chute générale des prix, mettant en difficulté les agriculteurs.

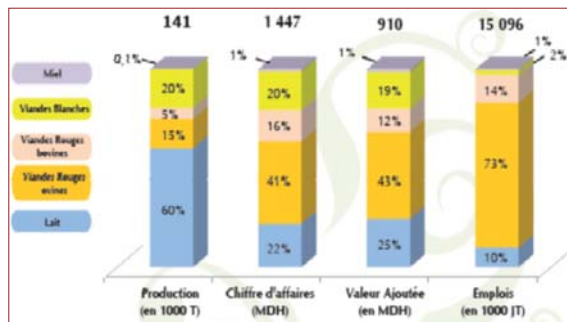


Situation de l'Oriental (en jaune), berceau de la race Beni Guil

CONTEXTE GÉNÉRAL

La région de l'Oriental est une région à vocation d'élevage. Voici quelques chiffres de contexte général :

- Superficie : 82 820 km² soit 11,6 % du territoire national
- Population : 1 918 000 habitants dont 38 % ruraux
- SAU : 730 744 ha dont 15 % irrigués
- Bovins : 89 430 têtes
- Ovins : 2 328 260 têtes
- Caprins : 564 200 têtes
- Exploitations agricoles : 104 035
- Coopératives : 343 dont 68 % fonctionnelles
- Associations : 334 dont 83 % fonctionnelles
- Unités agro-industrielles : 232
- Production de viande ovine : 34 000 t/an
- Production de viande caprine : 10 680 t/an



LE PLAN MAROC VERT RÉGIONAL

Le plan agricole régional (PAR) de l'Oriental, depuis l'année 2009, s'est fixé des objectifs globaux :

- l'augmentation des niveaux de production des différentes filières agricoles ;
- l'amélioration de la qualité et des conditions de commercialisation de la production ;
- l'amélioration des niveaux de valorisation de l'eau d'irrigation ;
- la création d'emploi et l'amélioration des revenus de la population rurale.

Il se compose de deux axes :

- le pilier I : Développement des spéculations à haute valeur ajoutée, à savoir : les agrumes, le maraîchage, l'olivier, les viandes rouges et le lait ;
- le pilier II : Réalisation de projets d'agriculture solidaire, en particulier à travers la reconversion des céréales en olivier et en amandier, ainsi que la valorisation des produits de terroir, notamment les nèfles de Zegzel, les truffes du désert (terfèzes), les plantes médicinales et aromatiques, les caprins de Talsint... ainsi que le développement de la culture biologique.

Principales forces

Les principaux atouts du plan au niveau régional sont les suivants :

- de vastes étendues de parcours ;
- des races ovines adaptées, rustiques : la race locale Beni Guil ou Hamra, et la race Berguia ou « race blanche », infiltrée d'Algérie. Pourtant, depuis 2008, nous n'avons pas connu une seule bonne année, ce qui fait que les animaux exploitent la ressource fourragère au-dessus de la capacité des parcours, et sont par ailleurs largement complémentés. L'élevage peut donc globalement être qualifié de non rentable ;
- une profession ancestrale : éleveur d'ovins ;
- une demande forte et soutenue, pour une viande labellisée (IGP) bien appréciée ;
- la présence de l'Anoc, depuis 1982 dans la région (32 groupements de la race Beni Guil, 1 650 éleveurs sélectionneurs exploitant 400 000 têtes dont 48 000 ovins sélectionnés produisant 10 000 agnelles et 1 000 agneaux/an) ;
- une attractivité de la filière pour des investisseurs potentiels locaux et internationaux (AAIDA, USAID, Agence de l'Oriental, investisseurs privés...).



Bélier Beni Guil

Principales contraintes

Les principaux obstacles au développement du programme sont les suivants :

- une faible productivité du troupeau (conduite alimentaire, reproduction, santé, etc.) ;
- des conditions climatiques sévères et la récurrence de la sécheresse, conjuguées à des actions anthropiques dégradantes sur les terrains de parcours ;
- des charges d'alimentation des animaux à cause de la flambée des prix des aliments du bétail ;
- la vulnérabilité des petits et moyens éleveurs ;
- des problèmes de commercialisation (IGP obtenue en 2011, mais on travaille encore à la commercialisation malgré ce label), vente d'agneaux saisonnière et intermédiation (environ 30 % de la marge bénéficiaire entre le producteur et le consommateur) ;



- des prix fortement aléatoires des animaux et des aliments de complémentation, et une forte régression des marges bénéficiaires dégagées par l'activité de production des ovins d'embouche;
- l'absence d'infrastructures modernes de valorisation des viandes rouges ovines (unités intégrées d'abattage, de découpe, de conditionnement et de distribution).

L'avenir de l'élevage ovin dans les hauts plateaux

Les systèmes d'élevage actuels subissent de nombreuses atteintes : la sécheresse récurrente, les problèmes fonciers, communs à toute l'Afrique, le surpâturage (effectif de 2,5 millions de têtes sur des zones de parcours très sèches), le problème de la succession (défection des fils d'éleveurs : voir articles sur l'Algérie et le Zanskar dans ce volume), l'impact négatif sur la rentabilité et par conséquent sur l'avenir du métier d'éleveur.

La question que nous pouvons poser par rapport au Code pastoral est celle de l'avenir de l'élevage dans des milieux très dégradés, surpâturés tels que ceux que nous connaissons dans l'Oriental marocain.



Parcours de l'Oriental, très dégradé, et troupeau de race Beni Guil

LE DÉBAT



Ahmad Aboulfaty, président de la confédération nationale des éleveurs du Tchad – Je profite de cette opportunité pour dire merci à la France et aux Français pour l'appui constant que l'agence française de développement apporte aux éleveurs et au pastoralisme tchadiens. Mon propos à trait au Code pastoral du Tchad. En 2003, un groupe de nos compatriotes, que nous qualifions d'antipastoralistes, a voulu modifier la loi de 1959 qui régit l'élevage tchadien. Le document proposé était totalement défavorable au pastoralisme. Nous, les organisations des éleveurs du Tchad, avons protesté puis formé un groupe, appelé à cette époque le collectif des associations des éleveurs du Tchad. Nous avons écrit un plaidoyer pour faire face à cette nouvelle proposition de loi, qui a pu quand même être rejetée. Nous avons posé les bases d'un Code pastoral. En 2005, en collaboration avec le ministère de l'Élevage et de l'Hydraulique, nous avons organisé un séminaire national sur les défis et les enjeux du pastoralisme au Tchad, duquel nous sommes sortis avec une recommandation forte d'élaboration et d'adoption du Code pastoral. Dans les 4 années qui ont suivi, un comité de coordination, appuyé par la FAO et d'autres partenaires, a mis en place un groupe de dix experts, cinq Tchadiens et cinq internationaux, dans différents domaines (2 juristes, 2 sociologues, 2 agronomes, 2 pastoralistes, 2 environnementalistes). Avec la collaboration des acteurs de terrains et des usagers des ressources naturelles (éleveurs, agriculteurs, pêcheurs, collectivités territoriales, administrations, politiques...), ce groupe a pu présenter un avant-projet du Code pastoral, il y a deux mois, devant l'assemblée nationale. Malgré une résistance farouche des antipastoralistes qui tentent de bloquer le projet, celui-ci sera très certainement finalement adopté dans un mois par cette assemblée, grâce notamment à notre action de plaidoyer. Le problème restera, ainsi que Dr Pabamé l'a dit, l'application des textes de ce Code pastoral, et sa vulgarisation. Pour cela, nous attirons l'attention de tous les pastoralistes du monde sur la nécessité d'un cadre de plaidoyer pour le pastoralisme à l'échelle mondiale.

au Tchad, les
éleveurs font bloc
et repoussent les
antipastoralistes

Yves Raffin, modérateur, France – Cela me fait préciser que nous avons toujours le Code pastoral en filigrane, et l'exemple du Tchad est tout à fait intéressant pour suivre l'évolution des textes réglementaires et de la protection des éleveurs pasteurs, sans lesquels rien ne pourra avancer.

Badreddine Reghis, Bneder, Algérie – Par rapport à la communication de M. Huguenin, je voudrais apporter des éclaircissements sur trois points qui me semblent importants. 1) La steppe algérienne n'est plus zone de naissance et de production; elle est devenue une zone de naissance uniquement. 2) Sur les aspects sociaux, nous n'avons maintenant pratiquement plus que des éleveurs par procuration. Une bonne majorité des éleveurs se sont installés ailleurs, dans une autre activité de commerce, et délèguent la garde du troupeau à un berger, qui profite d'une situation algérienne où les bergers sont rares, donc bien payés (35 à 40 agneaux par an sur un troupeau de 150 brebis, 40 à 50 kg de laine, tout le lait et sa transformation). 3) Enfin, par rapport au devenir de cette région, les éleveurs ont compris que l'élevage ne fait toujours pas partie des grandes priorités économiques de l'État, malgré la productivité de la région susceptible d'apporter une plus-value importante à l'économie algérienne. Donc, les éleveurs ont

dans la steppe
algérienne, on finit
d'engraisser les
agneaux à l'aliment
pour poulet de chair

trouvé la solution et le système-D : avec leur carte d'éleveur, ils se procurent de l'aliment pour l'engraissement et les brebis allaitantes ; ce n'est plus de l'aliment pour vaches laitières, c'est maintenant plus fort, c'est de l'aliment pour poulet de chair (notamment lors de périodes où la demande est très forte), ça va beaucoup plus vite. On atteint ainsi des GMQ de l'ordre de 1 500 g/j, au lieu d'utiliser de l'orge, qui donne une meilleure qualité de viande, mais avec une croissance plus lente.

Tous ces changements nous laissent perplexes et donnent à réfléchir. Dans ce système, et si on reste dans le scénario de laisser-aller, de laisser-faire, l'activité va être tôt ou tard transférée vers les régions du nord où les nomades viendront carrément s'installer dans les zones céréalières. Une autre hypothèse est que les populations du nord descendront vers le sud, vers les zones steppiques, apportant tout au plus un peu de savoir-faire en matière d'agriculture, mais l'activité pastorale risque une disparition progressive.

Ahmat Hassan Moussa, directeur général du développement pastoral et des productions animales, ministère de l'Élevage et de l'Hydraulique du Tchad – Ma question concerne la communication sur le Zanskar. Par rapport au contexte de la vie des éleveurs au Tchad, on s'aperçoit qu'en termes de services sociaux de base, la question de l'éducation demeure une équation très difficile pour laquelle, du point de vue politique et stratégique,

et même des orientations sectorielles au ministère, compte tenu qu'on s'occupe davantage de ces acteurs, on s'investit à fond. Dans tous les projets qui se présentent avec les différents partenaires, on insère absolument la question de l'éducation. Parce que le développement de l'homme, c'est d'abord l'éducation et la scolarisation. Or la scolarisation représente moins de 1 % chez les nomades, ce qui est très préoccupant. Dans la présentation sur l'Himalaya, c'est comme si la scolarisation devenait une sorte de cas de déperdition des jeunes qui vont aller vers les villes, délaissant l'élevage des moutons et des chèvres. C'est un paradoxe qui m'interpelle.

**paradoxe de la
scolarisation : les
enfants de pasteurs
scolarisés sont atti-
rés par la ville**

J'ai une deuxième question qui concerne la présentation de mes collègues du Niger, à propos du Code pastoral. J'avoue que le Code pastoral au Tchad suit un processus complexe ; on sent qu'il y a un blocage, pas seulement objectif, mais assez subjectif, par des gens qui ne songent pas à comprendre la réalité. Or le pastoralisme est une activité qui développe vraiment l'économie du pays. Sans entrer dans les détails, on peut parler de quelques difficultés. En s'inspirant de nos collègues du Niger, qu'est-ce qu'on peut attendre de vous comme conseils ? Nous essayons de nous approcher des élus pour les sensibiliser, mais quel autre conseil, vous qui avez déjà eu l'expérience, pourriez-vous nous donner ?

Enfin, pour renforcer le plaidoyer qu'a soulevé mon frère du Tchad, président des éleveurs, le domaine de la gouvernance des organisations d'éleveurs reste quand même pour nous très important. Des associations comme Pastoralismes du Monde et d'autres associations pastorales peuvent créer un lobbying de haut niveau pour intervenir à des occasions de rencontres. Les rencontres sur le pastoralisme telles que le forum de Nouakchott, les colloques qu'on a eu à N'Djamena, ont accouché de déclarations très importantes qui servent de base d'orientation politique. C'est ma première participation à ce Festival, mais je m'aperçois que l'association Pastoralismes du Monde a sa place dans des événements aussi importants. Donc si on peut s'ouvrir, si possible par exemple organiser la prochaine assemblée générale de Pastoralismes du Monde quelque part en Afrique, ça ferait l'objet d'une ouverture à l'espace pastoral qui n'a pas de limites, qui n'a pas de frontières.

Yves Raffin, France – Quant à la dernière question, elle nous trotte dans la tête depuis de nombreuses années, et nous n'avons pas encore réussi, pour des raisons très concrètes, à la mettre en pratique, mais on continue à y penser. Merci de le souligner à nouveau.

Bruno Caraguel, coordinateur général de la Fédération des Alpes de l'Isère, France – J'ai trouvé qu'il y a peu d'interventions sur la question de la quantification de l'économie des marchés. Est-ce qu'il y a vraiment des débouchés ? Il a été question de l'agneau d'alpage, d'activités touristiques aussi par ailleurs. Quelqu'un aurait envie de donner des précisions sur ces questions-là ? Est-ce qu'on arrive à les quantifier, ces marchés pastoraux ? Est-ce qu'il existe des outils pour ça ?

Johann Huguenin, Cirad, France – On va demander à nos collègues algériens, mais... tous les moutons sont bien vendus, quand même ? C'était combien, le bélier avant l'Aïd ?... Oui, en tout cas, plus cher qu'en Europe, et c'est comme ça dans tout le Maghreb. Oui, c'est ça, c'était le double. Donc tout se vend, il y a deux choses concernant les politiques publiques très particulières au Maghreb : c'est 200 à 300 % de barrières douanières, et des subventions sur les aliments. Il y a donc un problème de politique publique ; ils n'interviennent que là-dessus, et ça casse tout le reste. Comme tout se vend, ils se permettent de pouvoir nourrir les animaux dans des conditions ahurissantes – pour un zootechnicien de base –, sans aucun problème de débouché. Les engraisseurs, c'est les rois du pétrole d'Algérie, maintenant.

**barrières doua-
nières + aliments
subventionnés ... un
gros problème de
politique publique**

Françoise Giroud, Alpes Himalaya, France – Pour répondre à la question d'Ahmat Hassan sur la scolarisation. Sur les hauts plateaux de l'Himalaya, presque tous les enfants sont scolarisés, c'est la demande des gens du pays. Et même avant que ça ne devienne obligatoire, par le gouvernement, cinq ans en arrière, ils essayaient d'envoyer leurs enfants à l'école. Ils ont grand espoir que les enfants reviennent au pays, et d'ailleurs, les jeunes – vous pourrez discuter avec eux – ne délaissent pas leur pays pour autant. Ils restent très proches de leur culture et de leurs traditions,

ils ont envie de remonter dans leurs villages, et quand la route sera là, la seule limite sera le manque d'eau. Mais ils ont vraiment envie d'agir pour leur pays ; les jeunes montent des associations, ils reviennent chez eux pour discuter avec les villageois, les informer sur les problèmes de santé, d'éducation, d'environnement, etc. Ce jeune homme, par exemple, étudiant depuis longtemps, est président de l'association de son village.

Moussa ag Arya, enseignant-chercheur faculté des sciences et techniques Niamey, Niger – Par rapport à la question de Bruno, la quantification des marchés pastoraux, il existe au Niger un système qui s'appelle le Sim-bétail (système d'information sur les marchés à bétail), qui remonte les informations toutes les semaines, au niveau central. Ça veut dire qu'au niveau des territoires, on a un certain nombre de marchés à bétail (une centaine, je crois), toujours – selon les études et données collectées – à l'avantage de l'éleveur. Pourquoi? Les gens se sont basés sur la parité animal-céréales, et quand le prix de vente d'un bouc d'un an dépasse le prix d'un sac de mil de 5 kg, on considère que c'est à l'avantage de l'éleveur, et heureusement, juste là, c'est la réalité des éleveurs. Les animaux se vendent très bien au Niger ; bien que ce soit un pays d'élevage, la viande coûte très cher. Par exemple, à destination des pays du Maghreb, nous exportons des animaux, en particulier des camelins ; ces animaux se vendent très bien puisqu'on en tire entre 1 million et 1,5 million FCFA. En période de fête ou de cérémonie, les ovins et caprins se vendent également très bien. Nous n'avons pas de problèmes d'écoulement.

Et du point de vue économique, on dit qu'il est plus indiqué de choisir le commerce du bétail si on doit investir dans l'économie pour faire des marges bénéficiaires importantes, car cela rapporte beaucoup plus et beaucoup plus vite que dans les autres secteurs du développement rural.

Ce que je pourrais dire à l'adresse de nos frères du Tchad, c'est que, comme vous l'avez constaté, le Code pastoral est un long processus. Il est bien connu que les politiques publiques n'avantagent pas l'élevage, car les éleveurs et pasteurs sont perçus négativement par le reste de la communauté nationale. Donc il est important de s'armer de beaucoup de courage, et je suis heureux d'apprendre qu'il y a une seule confédération nationale qui prend en compte les aspirations et les problèmes des éleveurs. Si vous parlez d'une seule et même voix, en vous mettant en relation avec le Parlement, avec le lobbying, en mettant à contribution certains membres du gouvernement, à des niveaux décisionnels élevés, je crois que vous avez toutes vos chances de faire aboutir cette loi sur le pastoralisme. Le plus important étant de faire adopter ou d'élaborer rapidement les décrets d'application de cette loi, car c'est dans l'application que le droit est reconnu, et que les éleveurs peuvent se sentir protégés dans l'exercice de leur activité.

Denis Rebreyend, président de la Fédération des Alpagnes de l'Isère, éleveur et responsable d'alpage, France

– Actuellement en France, il y a une chute des cours sur les broutards et les bestiaux gras prêts à être tués. Ce qui peut faire la différence, c'est quand on a une économie de production, c'est-à-dire quand on a de la chance d'avoir de l'herbe, donc d'éviter au maximum l'utilisation des intrants, en évitant le piège dans lequel on était tombés il y a quelques années, de vouloir produire de manière artificielle. Là où va peut-être se faire la différence chez nous, c'est sur les produits élaborés de manière vertueuse, avec uniquement de l'herbe et un respect de l'équilibre de la nature. Le bio est en train de se développer en France, et le fait de produire bio en alpage, avec des processus très vertueux, permettra de faire cette différence sur les marchés. Il y a des personnes ici capables de parler de la valorisation des animaux d'alpage ; un travail a été mené à ce propos sur l'Isère, Bruno va nous en dire deux mots.

en France, il faut développer les produits élaborés de façon vertueuse

Bruno Caraguel, France – Juste un exemple : sur les agneaux d'alpage dont parle Denis, il y a en gros un potentiel de 25 000 à 50 000 agneaux qui pourraient être vendus chaque année en descente d'alpage de l'Isère, et très peu sont vendus (moins de 300). En fait, ces produits ne sont pas reconnus, ils sont banalisés. Et puis la précédente politique agricole commune ne reconnaissait pas les chargements d'agneaux en alpage, ce qui fait que les éleveurs n'étaient pas aidés lorsqu'ils mettaient des agneaux en alpage. Donc ils ont carrément arrêté d'en mettre. On est en train de travailler là-dessus. Le prochain train de mesures de la Pac va reconnaître les agneaux, donc ils pourront être en alpage, compter dans les chargements. Et ensuite, il faut faire reconnaître cette viande, cette qualité-là ; on y travaille aussi, ça réagit très bien, on a un bon potentiel de confiance, mais pour le moment le marché n'existe pas, il est à créer. Nous avons ici Pierre Calame, qui est un éleveur de montagne aussi ; alors, il ne va pas nous parler d'agneau d'alpage, mais des difficultés d'écoulement et de filières, et peut-être de la position géographique des élevages.

Pierre Calame, éleveur et responsable d'alpage en Oisans, France – Toute ma production, depuis 15-20 ans, je la vends au monde maghrébin. On a une exploitation avec mon frère où on hiverne le troupeau à 60 km de Marseille. Marseille, c'est 500 000 personnes qui sont potentiellement acheteurs de viande d'agneau ou de bovin, mais rien n'est pris en compte. Le seul problème qu'il faudrait aborder réellement, c'est que, comme le monde musulman a financé des mosquées, pour que les éleveurs soient à l'abri aujourd'hui, il faudrait qu'ils financent des sites qui vont servir trois jours, ou bien pour des baptêmes ou des mariages, et là je vous garantis que l'agneau d'alpage sera vendu. Moi, je les ai tous vendus pour l'Aïd, à 200 €, des très beaux agneaux d'alpage, nés en février, qui sont des-

un énorme débouché possible avec la viande halal

cendus à 45-50 kg. Si vous savez calculer : ils n'ont absolument rien coûté en concentré... Ce n'est pas 50 000 agneaux qu'on peut vendre, c'est des dizaines de milliers d'agneaux et de bovins qui seraient vendus, alors que dans toute la zone méditerranéenne, ce sont les Espagnols qui nous vendent la viande. Eux ont compris qu'on peut avoir de la viande halal, ils apportent ce qu'il faut, et ça, ça nous passe sous le nez. Une grosse partie des mâles des zones laitières, pas forcément bien conformés, qui plaisent au monde musulman quand ils sont adultes, on en

ferait des fortunes à côté de ce qui se vend, et c'est simplement une question d'organisation des marchés, rien d'autres. Marseille, plus d'abattoir, Nîmes, plus d'abattoir. On a cassé tous les outils de travail, et ce n'est pas à nous, Français, à remonter ça, c'est au monde maghrébin à se prendre vraiment en charge et à dire : nous, on veut des sites mais on les finance. Un exemple très simple : 5 € pris dans la communauté marseillaise financeraient des dizaines et des dizaines de sites qu'on pourrait agréer, avec des vétérinaires, et tout le monde pourrait travailler en paix. Parce que nous, on est obligés de faire le serpent toute l'année. Moi, je les vends les agneaux, j'ai peur de rien, je ne suis pas arrivé sur terre pour m'emmerder avec les lois. C'est comme ça, pour survivre, on a fait ça, parce que travailler toute l'année, produire des agneaux pour les donner au bout, je ne suis pas d'accord. Il faut se mettre un chiffre dans la tête : aujourd'hui, 75 % de la viande consommée en France provient de l'importation. Une boîte marseillaise, la Socopa, rentre de la viande à 2,90 € le kilo. La viande, les carcasses ! À la grande surface qui va acheter ça, la Socopa fait tout de suite le double et fait cadeau d'un gigot. Nous, on ne pourra pas résister. Mais dans l'autre sens, on a des marchés potentiels qui ne sont pas du tout exploités, et il faut arrêter de se mettre des peaux de saucisse sur les yeux, parce que ce n'est pas que chez moi, c'est à Grenoble, c'est dans toutes les régions de France, un tout petit peu d'organisation et je vous garantis que les agneaux d'alpage, les bovins d'alpage, on en fait des sous, sans frais. C'est très simple, quoi.

Bruno Caraguel, France – Juste une précision : il est écrit dans le cahier des charges production de l'agneau d'alpage, qu'il devra être abattu dans les abattoirs du piémont. Pour l'Isère, c'est Grenoble, Bourg d'Oisans, La Mure, on a la chance d'avoir beaucoup d'abattoirs. Intégrer dans le cahier des charges de production le système local d'abattage, c'est déjà un premier pas. Et c'est important : il y a deux ans, à Barrèges Gavarnie, ils avaient perdu leur abattoir dans les crues, et la vente de leurs animaux en AOC était devenue quasiment impossible, ils passaient la journée dans la voiture pour aller vendre des brebis qu'ils descendaient à l'abattoir une par une. La perte de leur outil de travail était une catastrophe.

Dans les deux exemples isérois, on était très pastoral, d'autres systèmes sont plus agropastoraux. Que nous disent les Aveyronnais sur ces questions ?

Élisabeth Lepetitcolin, association des vétérinaires et éleveurs, Millau, France – Je voulais surtout réagir sur la problématique algérienne. On fait bien le constat ici que sans politique agricole, on n'arrive pas à maintenir le pastoralisme en l'état. J'ai compris qu'en Algérie, le laisser-faire des agriculteurs mène à une forme d'intensification où l'on a finalement des zones de naissance et des zones d'engraissement, ce qui existe en fait en Angleterre et dans d'autres pays, y compris chez nous en termes d'engraissement de brebis laitières. Mais il faudrait peut-être faire le lien avec l'autosuffisance alimentaire : est-ce que le système transhumant est à même d'amener suffisamment de ressource alimentaire à la population ? Est-ce qu'il ne faut pas sereinement envisager une coexistence entre des systèmes transhumants et des systèmes semi-intensifs mais que vous maîtriserez ? Parce que si vous laissez faire dans l'engraissement des agneaux, c'est sûr que le capitalisme va se mettre là-dessus et que tout va vous échapper. Par contre, envisager un système d'engraissement avec des ressources plus ou moins locales, et le réfléchir, c'est une solution qui semble logique. Donc on ne fait pas le lien avec l'autosuffisance alimentaire et le lien avec le pastoralisme. Dans la situation de l'Algérie, est-ce qu'il ne faut pas structurer le système existant, tout en permettant la réhabilitation des parcours par ailleurs ?

Bala Bellabès, parc national de Bel Ezma dans les Aurès, Algérie – La gestion des parcours à l'intérieur des aires protégées est un problème qui nous préoccupe. Dernièrement, un nouveau statut de gestion des parcs nationaux, respectant le nouveau contexte juridique, nous a été présenté, et on va essayer d'intégrer le pastoralisme. Les parcours à l'extérieur des zones protégées ont rétréci, la biodiversité est amoindrie. Les gens essaient donc de profiter de la grande biodiversité des espaces protégés. Nous sommes obligés de réglementer ces parcours pour permettre aux éleveurs de poursuivre leur activité, mais cela nécessite une étude que le Bneder va peut-être mener. En effet, l'activité pastorale n'a jamais été soustraite des aires protégées, qui procurent à l'élevage une certaine respiration nécessaire à son maintien.

Michele Nori, doctorant sur le thème de l'immigration dans le monde pastoral, Italie – On parle beaucoup des agneaux qui viennent de Nouvelle-Zélande, des Européens qui achètent de la terre au Maghreb ou ailleurs, etc. Il y a pas mal de changements qui bouleversent les systèmes, et un phénomène très intéressant dans certaines parties de l'Europe méditerranéenne, c'est la présence des immigrés, Roumains, Albanais, Maghrébins, qui sont des pasteurs chez eux. Ils viennent avec leur savoir-faire, leurs connaissances, et leurs capacités de travailler dans des endroits qui ne sont pas nécessairement très faciles. Pour faire face au problème de la transmission, dans les Abruzzes, des fils d'éleveurs se sont mis à faire de la commercialisation, avec Slow Food et d'autres systèmes. Ils passent leur temps sur internet pour bien vendre les fromages. Et sur le terrain, ce sont des Albanais ou des Macédoniens qui gardent les troupeaux et font la transformation. Quand j'ai travaillé dans le sud du Maroc, on me parlait de la difficulté à trouver un « bon berger », parce que l'Europe offre du travail aux « bons bergers ». Donc, voilà une autre façon de regarder le système régional et d'aborder les changements, et ce n'est pas seulement les animaux, les inputs des terres qui bougent, mais c'est aussi les travailleurs eux-mêmes.

en Pastoralie
aussi, hommes,
savoir-faire et
cultures se
mondialisent...

Bruno Caraguel, France – Je voudrais qu'on ouvre le sujet de la mise en tourisme des espaces pastoraux. Les activités pastorales sont aussi le support des activités touristiques. Ce n'est pas vrai partout, mais on en entend parler partout, en termes d'opportunités. Il y a quelques expériences, comme celle de l'Espace Belledonne. Émilie va nous parler de cela.

Émilie Suran, Fédération des Alpagnes de l'Isère, France – Je travaille en effet sur le suivi de ces projets qu'on a pu mener en partenariat avec l'Espace Belledonne, et sur d'autres sujets qu'on essaye de développer à l'échelle de département isérois. L'enjeu, c'est d'aborder les espaces pastoraux comme espaces de liens et espaces relationnels économiques porteurs de nombreuses opportunités. On se rend compte en effet que ces territoires exercent une forte attractivité, pour le tourisme, et pour les loisirs. En effet, Belledonne, proche de deux pôles urbains importants – Chambéry et Grenoble –, est un terrain de loisirs, de détente. Avec ces problématiques, ces enjeux, comment en fait-on une opportunité pour les économies agropastorales ? Dans la construction de ces projets, on a imaginé comment on pouvait mettre en lien les acteurs de l'agropastoralisme et ceux du tourisme, dans une démarche concertée. Une première phase dans la construction des projets est d'apprendre à se connaître, parce que chacun arrive avec des regards et des approches différents. Et puis comment creuser les complémentarités entre nous ? Comment arriver à travailler ensemble ? Cela débouche sur une programmation d'événements, d'animations, où chacun se retrouve. Cela prend la forme en Belledonne de randonnées accompagnées, qui mobilisent des accompagnateurs en montagne, des structures d'accueil (refuges, gîtes d'alpage), et bien sûr des professionnels de l'agropastoralisme, des éleveurs, des bergers, qui sont là pour accueillir des personnes dans une démarche de partage, de rencontre, d'échange d'expériences. On se rend compte qu'on a des regards très croisés, et qu'on est sur des approches où tout le monde se retrouve dès l'instant où elles sont cadrées, où elles sont construites ensemble. L'enjeu de ces démarches, c'est que les professionnels de l'agropastoralisme en soient véritablement les acteurs, qu'ils perçoivent le potentiel économique dont ils peuvent bénéficier, et qu'ils ne subissent pas ces initiatives. Là, nous ressentons que ce n'est pas le cas. Pour finir, les liens qu'on peut tisser entre accueil touristique et activités agropastorales, c'est donc ces structures gîtes d'alpage qui sont assez emblématiques de cette relation parce que ce sont des structures d'accueil mixtes, à la fois lieu de vie des bergers et lieu d'accueil des randonneurs, où peuvent se jouer des échanges intéressants et également une opportunité économique pour les acteurs de l'agropastoralisme, avec des compléments de revenus potentiels via l'accueil des publics.

Bruno Caraguel, France – Pascal Grosjean a un regard, pour l'Association Française de Pastoralisme, sur une des questions autour du lobbying, qu'il ne faut pas négliger.

Pascal Grosjean, vice-président de l'Association Française de Pastoralisme, France – Concernant la question du lobbying, il faut savoir qu'il y a actuellement 30 000 personnes payées par les grandes entreprises, par l'industrie, par les banques... qui font du lobbying à Bruxelles. Ces personnes essayent de faire modifier, pour l'intérêt de leurs « clients », des projets de lois, de réglementations, qui ont des caractères plus sociaux, plus « de développement », qui vont à l'encontre de leur profit à court terme. Bien souvent, les gros agriculteurs, les grosses productions céréalières vont à l'encontre des projets d'aide de la PAC pour le pastoralisme, qui est fréquemment le parent pauvre, même si on arrive à avoir quelques subsides. Il nous faut réfléchir, inventer peut-être autre chose, car Bruxelles parle aujourd'hui de limiter ou d'interdire le lobbying. Comment faire remonter nos préoccupations auprès de nos

avec la crise,
réfléchir à d'autres formes
d'agrotourisme

grands élus pour que ces questions soient bien prises en compte? Il faut peut-être être prospectif et travailler dès l'amont pour éviter que d'autres intérêts, notamment à court terme, viennent à l'encontre du pastoralisme. Sachant que les espaces pastoraux – il ne faut pas l'oublier! – sont des espaces de production agricole au départ. Alors, amener du tourisme, amener du monde, c'est très bien, mais peut-être avec d'autres schémas, d'autres réflexions prospectives. Il faut savoir qu'aujourd'hui, face à la crise, une partie de la population française, en fin de

mois, ne met même plus d'essence dans sa voiture, et ne va plus se promener sur l'alpage, sur le quartier pastoral du coin et ne va plus consommer localement. Donc il nous faut réfléchir, s'il n'y a pas vraiment de relance économique, à la question d'un autre tourisme, et comment aussi faire en sorte que ces gens puissent circuler, aller dans ces espaces, peut-être imaginer et mettre en œuvre des systèmes collectifs, avec l'appui des élus locaux qui ont certainement plein d'idées pour continuer à développer leur territoire.

Badreddine Reghis, Algérie – Pour répondre à Mme Lepetitcolin, ces nouveaux systèmes qui se sont mis en place sont là, ils existent: des zones de naissance et des zones d'engraissement. Mais ce qui pose problème, c'est que les vrais éleveurs sont les victimes, parce qu'ils produisent pour d'autres, ils permettent à d'autres de s'enrichir (un engraisseur gagne en une campagne d'engraissement ce que ne gagne pas un éleveur en une année). Par ailleurs, se pose un problème de label: c'est un agneau né sur des territoires steppiques, puis transféré à 60-65 jours vers des régions au nord, vers d'autres systèmes d'élevages, des systèmes intensifs où l'on donne de la paille, du foin, et des apports en énergie, très souvent des apports mélangés; on essaye de trouver des substitutions, parce que les aliments de base (concentrés) sont chers. L'orge actuellement est à peu près à 30 €/q, et la botte de foin à 7 €. Cela pose un problème sur le plan économique.

Autre précision: l'élevage ovin en Algérie fonctionne à l'envers des autres pays; plus les années sont bonnes, et plus la viande est chère. Il faut attendre une année de sécheresse pour avoir un prix abordable pour les populations. L'agneau actuellement coûte 13 €/kg, alors que le Smic est à 180 €... Les consommateurs se sont rabattus sur les viandes blanches, le poulet, la dinde, et sur les viandes d'importation (Brésil, Argentine, Nouvelle-Zélande, Inde). Mais c'est à contrecœur, car sur le plan gustatif et culinaire, nous fuyons ces viandes parce qu'elles ne sont pas à notre goût. Ces dernières années, il a fait beau, il n'y a pas eu de délestage. Quand il n'y a pas de délestage du troupeau, en plus avec la technologie, le portable, les marchés à bestiaux sont organisés autrement, on conditionne la vente. Très souvent la demande excède l'offre parce qu'on décide d'une semaine à l'autre, d'un marché à l'autre, de faire rentrer uniquement une catégorie animale. Comme nous sommes plutôt consommateurs d'agneau ou d'antennais, le problème se pose. Paradoxalement l'éleveur est là, vous dit que la vie est dure, qu'il n'y arrive plus, la viande est à 1 400 DA/kg... le citoyen ne comprend pas! Comme la majorité des éleveurs sont des privés, l'État n'a aucun pouvoir sur ces gens qui ont une forme d'organisation propre à eux, qui parfois imposent leur loi. L'État a décidé de l'implantation de trois grands abattoirs très modernes, à Mila (est algérien, dans la steppe), à Hassi Bahbah (steppe centrale), à Bouktoub (hauts plateaux ouest), et va essayer de traiter avec les éleveurs, de leur acheter leur production pour tenter de réguler le marché.

Bernard Bonnet, Iram Montpellier, France – Je voulais aussi revenir sur cette question des perspectives économiques à moyen terme des systèmes pastoraux. Les situations sont très contrastées selon les espaces économiques et écologiques. L'espace maghrébin est dans une logique très particulière; je voudrais rajouter un mot sur l'espace sahélien, en complément de ce qu'a dit notre collègue du Niger. Effectivement, les filières pastorales sont très

prisées dans les zones sahéliennes (Tchad, Mali, Niger), où c'est l'activité de transhumance qui dicte la mobilité des commerçants pour pouvoir exploiter ce bétail, avec même des stratégies d'attractivité : on voit sur certains marchés au Tchad des commerçants constituer des troupeaux de génisses pour inciter les éleveurs à plus vendre les beaux taureaux qui vont partir vers le Nigeria. Mais globalement, si on fait l'analyse de l'ensemble des flux de bétail produits dans ces zones pastorales, on voit bien qu'on est dans l'incapacité de fournir la demande croissante des zones côtières, avec le géant Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire. Malgré ce savoir-faire, malgré la performance de l'élevage pastoral, on bute sur l'incapacité à répondre à cette demande alimentaire. Face à cela, plusieurs tentatives d'intensification ont été menées, avec la production de fourrage artificiel, mais c'est généralement l'échec, parce que ça ne passe pas la barre de la rentabilité économique dans ces milieux-là. Ce qu'on sous-estime encore beaucoup trop, c'est le gain de productivité qu'on pourrait atteindre avec des systèmes de prévention et de meilleure gestion des crises pastorales, lesquelles ont tendance à décimer une bonne partie des troupeaux tous les 3, 4, 5 ans, 10 ans, et même s'il s'agit de crises pastorales réduites, marquent beaucoup la productivité et la fécondité des femelles. Sur cette question-là, il est possible de beaucoup progresser, par une sécurisation de la mobilité, mais aussi en innovant sur les questions d'aliments du bétail. Des recherches menées au Sénégal ont montré que les systèmes du Ferlo sont plus résilients parce qu'il s'est mis en place un système d'approvisionnement d'aliments du bétail régulier.

au Sahel, l'intensification n'est pas rentable face à la demande croissante des pays soudanais

Le dernier sujet que je voulais aborder, c'est le lait. Il ne faut pas oublier que l'élevage sahélien est avant tout un élevage laitier, on n'en parle pas beaucoup. Là, on a des marges de progrès importantes, avec des blocages liés aux politiques agricoles mondiales, et notamment aux excédents européens jusqu'en 2006, et depuis 2006, une augmentation du prix de la poudre de lait importée qui oblige les industriels laitiers des pays du Sahel à changer de pratiques et de regard sur le lait local. Là, des expériences naissent un peu partout, au Niger, en Mauritanie, qui sont encouragées et qui ne sont pas étrangères au système pastoral ; là aussi, ce ne sont pas des systèmes industriels à fourrages produits irrigués, qui sont rentables, c'est à nouveau une articulation d'un noyau laitier avec le reste du troupeau qui continue à activer la mobilité (Niger, Mauritanie). Ce sont des choses intéressantes en termes de valorisation à moyen terme.

Bruno Caraguel, France – Peux-tu préciser le terme « fourrage artificiel » ?

Bernard Bonnet, France – Il y a eu des tentatives d'irrigation avec le bourgou, une graminée qui pousse à l'état sauvage dans les zones inondées, mais qu'on a tenté de cultiver. Il y a eu aussi des essais avec de la luzerne et autres. Il y a un ranch au Tchad qui, il y a quelques années, a fait l'objet d'un bail avec l'État pour mettre en place un système de production de viande bovine, avec périmètre irrigué aussi, forage profond ; ils devaient faire de la luzerne, mais je crois que ce projet est dans l'impasse maintenant.

Bernard Toutain, ex-Cirad Montpellier, France – Je fais juste une interrogation à l'issue de ces débats ; il ne s'agit pas d'économie, mais on n'a peu parlé des relations entre le pastoralisme et la biodiversité, l'environnement. J'étais très heureux d'entendre le collègue algérien des parcs naturels ; dans les films, on a vu pas mal d'allusions à ces relations avec le milieu naturel, et je pense que c'est un point à ne pas oublier.

Yves Raffin, France – Il y a quelques années, on avait débattu dans cette même salle sur le thème « Pastoralisme et espaces naturels protégés » (3^{es} rencontres, 1997). Ça date peut-être un peu, il nous faudra éventuellement remettre ce débat sur la table. On a aussi abordé ce sujet deux ans de suite sous l'angle des aléas climatiques (8^{es} et 9^{es} rencontres, 2008 et 2010).

Moussa ag Arya, Niger – J'ai une ou deux questions pour nos collègues algériens et pour M. Johann du Cirad. Au vu de ces deux communications, je me demande si on peut parler de Code pastoral en Algérie ou en Tunisie ; quand on voit la surface cultivée qui est multipliée par quatre en quelques années seulement, et la disponibilité des grands espaces pastoraux, je me pose la question si ça existe toujours, ou si l'activité élevage mobile se passe au niveau de ces zones-là. En écoutant Badreddine parler d'élevage naisseur et d'engraissement, ça me fait beaucoup plus penser à un élevage de type intensif plutôt qu'à un élevage extensif dont il est question et qui fait état de la mobilité pastorale. Je me demande si la question posée dans cette communication, « Pour quand un Code pastoral ? »

est bien opportune. Cela vaut également pour le Maroc. Ce qui m'amène à la location des parcours : qu'est-ce que signifie une location ? ces espaces sont-ils en propriété privée, ou bien est-ce qu'ils relèvent du domaine public de l'État ?

Pour finir, je voudrais dire un petit mot sur les fourrages artificiels, en particulier ce dont a parlé Bernard Bonnet, sur le bourgou. C'est une espèce également bien produite au Niger, et actuellement les producteurs au niveau du fleuve préfèrent produire du bourgou que du riz, parce qu'il arrive de faire jusqu'à trois récoltes par an et ça rapporte beaucoup plus que le riz ou toute autre céréale.

Aboud Salah Bey, Bneder, Algérie – Effectivement, aujourd'hui, il y a une prise de conscience qui fait qu'on parle de projet de Code pastoral, qui est motivé par plusieurs éléments : il y a eu pas mal de travaux notamment sur la zone steppique, mais le pastoralisme ne se limite pas à cette zone parce qu'on a aussi des parcours sahariens et des parcours de montagne. Le collègue des forêts a bien mis l'accent sur cette problématique puisqu'on parle de ré-plantation de l'accès à la forêt pour les parcours. Je parle aussi des expériences réussies au niveau de la steppe par rapport à la mise en défens, et de la responsabilisation des tribus qu'on appelle chez nous les *'arab* pour justement gérer ces parcours. Je pense donc que la réflexion sur le Code pastoral va amener un peu d'ordre dans la gestion. Mme Lepetitcolin a justement pointé tout cela : les zones de naissance et d'engraissement, la commercialisation, l'économie. C'est vrai qu'aujourd'hui ça permet des revenus à certains, mais au détriment de quoi ? Au détriment d'un espace, d'un écosystème qui se dégrade d'année en année, avec les aléas climatiques et sous l'action de l'homme surtout. Donc il y a une prise de conscience, et les expériences présentées par le Niger ou le Tchad nous feront réfléchir ; nous sommes en effet amenés à examiner de près les avancées dans ce domaine dans ces pays-là.

Johann Huguenin, France – Juste deux mots en complément : regardons l'histoire, et pour l'Algérie, regardons l'histoire très récente. La décennie noire, qui fait que des déplacements qui se faisaient avant (achaba, azaba, trans-humances du nord et du sud), qui étaient extrêmement bien organisés, ne se font plus. Augmentation de la démographie, guerre civile pendant 12 ans... il faut se remettre de ça ! C'est depuis 2006 qu'il y a des volontés politiques, sectorielles. Ils sont conscients que maintenant il faut harmoniser tout ça. Il ne s'agit pas que de la ressource terrestre, mais aussi de la ressource hydraulique, la ressource souterraine ; il y a un puisage forcené, et là on se pose des questions. La conscience de cela existe et la conférence de décembre est là pour qu'on en parle.

Yves Derbez, éleveur, Alpes de Haute-Provence, France – Il y a une chose dont on a peu parlé et qui devient très inquiétante, c'est la prédation. Tout à l'heure, on parlait de l'agneau d'alpage. En région Paca, on est obligé pratiquement d'abandonner cette production, parce que la prédation est exponentielle, et pour preuve : l'an dernier, en Isère, vous aviez 100 victimes, vous êtes à 908 cette année (au 30 septembre), ce sont les chiffres de la Dreal. L'an dernier nous étions à 900 victimes dans les Alpes de Haute-Provence, on est à 1 400 cette année. On est passé en France de 6 500 victimes à 9 000 et quelques. Cette prédation exponentielle va poser de gros problèmes pour produire des agneaux d'alpage. Il va falloir, peut-être à l'échelle européenne, se serrer les coudes, pour aller dénoncer tout ça et faire en sorte qu'on trouve des solutions. Le cas de la chaîne de Belledonne me paraît intéressant, ce serait bien d'en parler davantage, se concerter, diffuser...





Synthèse des contributions

PATRICK CARON, *Cirad Montpellier, France*

UNE ÉCONOMIE ?

Je voudrais d'abord revenir sur le titre de la matinée : « Espaces pastoraux, espaces socioéconomiques particuliers ? » et sur la volonté de porter un regard d'économiste sur le fait pastoral. En le prenant sous l'angle de l'économie, j'avais eu un peu peur – je n'ai rien contre l'économie ! – que dans la tradition économique on réduise le sujet à la rentabilité, au revenu. Je ne nie pas l'importance du revenu, mais c'est quand même bien insuffisant pour rendre compte de tout ce que j'ai entendu ce matin. Même si les économistes ont fait des progrès pour prendre en compte dans l'économie ce qui est non marchand, ce qui est de l'ordre de l'échange, du don, du contre-don, des produits de la biodiversité, etc., malgré tout cela, ce dont on a parlé ce matin dépasse le cadre de l'économie. Certes, j'ai volontairement ainsi dissimulé le « socio- » du terme socioéconomique. Mais je l'ai fait à dessein, pour rappeler que, au sein de ces espaces sociaux et politiques particuliers, si l'économie joue un rôle important, on ne saurait lui accorder l'exclusivité. D'ailleurs, il est étrange, même si je ne l'ai pas noté avec précision, que bien souvent, on parle plutôt d'économie lorsqu'on parle du nord de la Méditerranée, et plutôt d'espaces culturels, sociaux ou politiques en référence au sud, alors que finalement on est bien sur des choses qui sont, de ce point de vue là en tout cas, complètement similaires.

CONSTATS

Même s'il est un peu trivial de le dire, reprecisons que le pastoralisme se fonde sur trois piliers : la mobilité, la résilience, le temps long. On bouge, on s'adapte et on construit à long terme.

Deuxième constat, on est pratiquement toujours sur les marges. Ce n'est pas péjoratif, mais on le voit bien dans le film sur le Ladakh, on est sur des frontières, qui sont même parfois un peu floues. On est loin du pouvoir, loin des écoles, loin du marché. Par ailleurs, les zones concernées sont fragiles (montagne, désert...), en tension permanente avec quelque chose qui bascule ou qui est prêt à basculer sous l'effet de la démographie (pour nos cousins sahéliens) ou sous l'effet de la dégradation des ressources, du changement climatique. Est également souvent présente, sur ces marges, la question du tourisme et de l'attrait touristique. Ce n'est pas vrai partout bien sûr, mais c'est quand même une opportunité qu'on trouve dans différentes régions pastorales du monde, et qui est difficile à gérer. L'opportunité est souvent assez proche de l'invasion... Enfin, à ces marges on peut affecter les mots-clés vulnérabilité et précarité. Du coup, récemment, au cours des dernières décennies – c'est en tout cas ce que j'ai entendu –, les transformations sont telles qu'elles mettent en cause la résilience des populations pastorales.

Un point qui est revenu assez souvent, est le contrôle des filières. On les contrôle rarement, y compris en France. On est loin du marché, mais en même temps on est toujours intégré au marché, on cherche toujours à vendre ses produits. La non-intégration au marché est totalement mythique, c'est un leurre, même si l'on est loin des lieux où s'organisent les processus de régulation.

On parle de pastoralisme mais cela recouvre de nombreux acteurs (pasteurs, agropasteurs, bergers, intermédiaires...), entretenant des rapports parfois complexes, parfois conflictuels ; il n'y a pas les pasteurs d'un côté, et le reste du monde de l'autre.

Dans tous les cas de figure, les apprentissages techniques et organisationnels sont très subtils et complexes, et font appel à la transmission, à l'expérimentation, aux savoirs profanes, y compris pour arriver à définir les critères économiques de rentabilité (exemple du débat sur le rôle de l'herbe). Du coup, les défis techniques restent essentiels par rapport aux enjeux sociaux, politiques et économiques.

On a toujours un aspect symbolique fort (on l'a vu dans tous les films), et on se promène toujours entre les préjugés négatifs et la fascination, que l'on projette hors du monde pastoral.

Entre le Nord et le Sud, on a bien des différences et des spécificités, que tout le monde reconnaît, mais il existe aussi de nombreux points communs au regard des thèmes traités.

DES ÉQUILIBRES ROMPUS

Je n'aime pas trop cette notion d'équilibre rompu dont on a beaucoup parlé, parce qu'il n'y a jamais eu dans le pastoralisme un équilibre initial particulier, idéal et originel. Le pastoralisme est au contraire le théâtre de transformations permanentes, d'une histoire qui se construit sur la longue durée. On est toujours en mouvement, toujours en adaptation.

Par contre, on ne peut nier qu'il y a des crises, particulièrement aiguës aujourd'hui, sous l'effet des processus qui ont été mentionnés. Donc, le laisser-faire et le spontané ne sont pas suffisants. On a besoin de cadres politiques ; on ne peut pas laisser le marché ou l'action locale guider seuls les évolutions en train de se faire.

DROITS

On a beaucoup parlé de droits, tout au moins dans les premières présentations. Le focus sur le Code pastoral dans certains pays y est pour beaucoup. On parle de droits par rapport à la mobilité, et par rapport à l'accès aux ressources, que ce soit le foncier, l'eau ou d'autres ressources, et à chaque fois dans des cadres qui sont pluri-acteurs, multi-usages, et qui font appel au pluralisme juridique auquel André Marty nous invite. Des cadres juridiques qui permettent de dépasser la négation (le fait de ne pas voir les acteurs) et de reconnaître pour s'adapter en permanence.

Il y a donc bien, dans tout ce que j'ai entendu, une invitation au plaidoyer pour que ces droits soient reconnus et pour que les choses puissent évoluer dans le « bon » sens.

CADRE POLITIQUE

Ce sont d'abord des lois (non, les lois ne sont pas faites que pour « emmerder » ! ou pas toujours...). Ce sont des codes pastoraux (comme y invitent nos collègues algériens ou comme au Tchad qui regarde ce qui s'est fait au Niger)... Ce sont surtout des décrets d'application pour éviter que ne restent que des textes inutiles ou inadaptés.

Ce sont aussi des politiques de soutien, et il faut nous arrêter un peu sur les motivations : oui, cela est justifié, pour les individus qui vivent dans des conditions de précarité et de pauvreté (je pense essentiellement au Sahel, et à l'atelier qui s'est déroulé à Nouakchott, organisé par le Cilss), mais également eu égard aux modes de vie et aux niveaux de vie (*livelihood*), et non uniquement au regard des revenus. Ce serait une erreur d'évaluation que de penser que l'économie et la vie de la famille ne s'évaluent qu'en termes de revenus. Le pastoralisme, c'est aussi de l'épargne, de l'épargne de précaution, de l'emploi, etc.

Ce sont aussi des produits typés : des fromages qui sont particulièrement bons, de grande qualité. Et puis des ressources et des environnements (la biodiversité, le problème du tétras-lyre), des choses qui aujourd'hui peuvent être évaluées économiquement.

Ce sont des aménités positives en termes de développement territorial, reposant sur le renforcement d'actions collectives, sources de vie, de commerce, de services.

Et enfin – cela a été dit par certains de nos collègues africains, mais également rappelé par la dernière intervention sur la prédation –, ce sont des conflits ou de la cohésion territoriale. Que ce soit le loup ou les conflits armés au Sahel, renforcer la cohésion territoriale et le développement territorial, c'est maintenir la paix sociale et l'intégrité des frontières (Mali, Tchad).

Pour construire ces cadres politiques, on dispose d'outils :

- des infrastructures et équipements : abattoirs, couloirs de passage, points d'eau, marchés ;
- des subventions et des aides (programme Leader, réforme de la Pac) ;
- des dispositifs de certification des produits ;
- des réglementations définissant les droits et les interdits reconnus par tous.

EN CONCLUSION

Ce n'est pas tellement d'une économie pastorale dont on a parlé, mais plutôt d'un mode de vie pastoral, d'un projet politique où l'économie tient à l'évidence un rôle important. Il s'agit avant tout d'un projet social et politique qui invite à une nécessaire redéfinition de l'action publique, les revenus ne constituant qu'un aspect de la question à traiter. Du coup, il n'est pas étonnant que l'on soit rentré par l'économie, et qu'on aille vers la loi.

J'ai parlé à plusieurs reprises de recomposition de l'action publique – et non des politiques publiques – en impliquant les différents acteurs (professionnels, collectivités territoriales, acteurs de l'action territoriale collective, État, services techniques). Oui, il y a un véritable enjeu à (re)construire l'action publique, pour ne pas filer tout droit dans des crises dont il serait bien difficile de sortir.

Pour finir, à de nombreuses reprises, j'ai entendu parler de plaidoyer et de volontarisme, et du fait qu'il faille encourager l'association Pastoralismes du Monde et le Festival à y jouer un rôle important. Oui, je crois qu'on a besoin de cela.



LE FESTIVAL DU FILM

Le Jury

Le jury est présidé par

Oumar Ndiaye, réalisateur, directeur du Festival de film de Dakar / Sénégal

et composé de

Mohamed ag Mohamed Mita, professeur titulaire, directeur régional de l'Artisanat de Tombouctou au ministère de l'Artisanat et du Tourisme du Mali, président de l'association Tassaq Daouna Gargando, Tombouctou / Mali

Pierre Amiand, réalisateur, Grand Prix du Festival 2012 / France

Claudine Chassagne, vice-présidente Agriculture & Forêt à la communauté de communes Le Grésivaudan, élue à Saint-Martin d'Uriage (38) / France

Patrick Caron, directeur général de la recherche, Cirad / France

Sonam Dorje, député de la région Lingshed au sein du gouvernement du Ladakh à Leh / Inde

Sandra Hebler, réalisatrice indépendante et réalisatrice assistante à la Télévision suisse romande, Grand Prix du Festival 2010 / Suisse

Ahmat Hassan Moussa, directeur général du Développement pastoral et des Productions animales au ministère de l'Élevage et de l'Hydraulique / Tchad

Sanaa Moussalim, chargée de mission, pôle Coopération internationale, agence de l'Oriental / Maroc

Famara Sarr, chef du bureau du Lait, ministère de l'Élevage / Sénégal

Le Palmarès

GRAND PRIX DU FESTIVAL PRIX DU PUBLIC

ALEXANDRE, FILS DE BERGER

Produit par Anne et Erik Lapied – Réalisé par Véronique, Anne et Erik Lapied

Durée 83 mn – Année 2014 – Genre Documentaire

Contact : Véronique, Anne et Erik Lapied – contact@lapiedfilm.com

Alexandre vit dans un village de montagne et, depuis sa petite enfance, garde l'été avec son père un millier de moutons. Fernand lui transmet tout ce qu'il sait de cette vie d'alpage. Il doit apprendre à travailler avec les chiens, reconnaître les plantes, attraper la brebis boiteuse, descendre faire les courses au village et côtoyer les autres bergers. À plus de 2000 m d'altitude, dans des cabanes inaccessibles par les pistes, sous les étoiles ou l'orage qui gronde, ils vivent au-dessus du monde une belle complicité. Cette année, le passage du Tour de France, l'hélicoptage ou la fête du village vont ponctuer l'été, mais Alexandre espère avant tout gagner la confiance de Fernand pour garder seul le grand troupeau.

PRIX LOUIS GUIMET

LA FILIÈRE BOVINE AU TCHAD : UN MOTEUR DE CROISSANCE EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE

Produit par Projet d'appui à la filière bovine – Réalisé par Hélène Pineau

Durée 13mn – Année 2013 – Genre Documentaire

Contact : Bernard Bonnet – b.bonnet@iram-fr.org

Pasteurs, khalifats, damins, commerçants, bouchers et tanneurs constituent un continuum d'acteurs de l'élevage pastoral du Tchad. Les pasteurs élèvent les troupeaux en pratiquant une grande transhumance de plus de 700 km d'amplitude entre rivages sahariens et savanes soudaniennes. Ce mode de production permet la mise sur le marché d'animaux de qualité particulièrement recherchés par les commerçants exportateurs, pour approvisionner par convoi sur pieds les animaux vers les marchés de consommation au Nigeria. Un travail d'accompagnement et de renforcement des capacités des organisations des professionnels de cette filière est présenté, montrant l'importance de l'accompagnement pour une meilleure viabilité économique et sociale de l'élevage pastoral. Film financé par l'UE dans le cadre du Pafib.

PRIX SPÉCIAL DU JURY

NOIRES DÉSIR

Produit par Séverine Gaudi – Réalisé par Gilles Chappaz

Durée 63 mn – Année 2013 – Genre Documentaire

Contact: Thomas Castex – info@sevendoc.com

Joseph Deschamps, Pierre Mugnier, Patrick Ancey et Bernard Simond sont les représentants d'une espèce en voie d'extinction dans la vallée de Chamonix : ils sont éleveurs de vaches d'Hérens. Dans une montagne en proie au tourisme, ils doivent se battre quotidiennement pour perpétuer et faire vivre cette activité ancestrale. Pour quelles raisons gardent-ils « leurs Noires » ? Comment les élèvent-ils et font-ils pour composer avec les exigences d'une double activité quasi obligatoire ? Comment se sentent-ils dans leur peau de paysans et quel est leur rôle dans la société montagnarde ? Le film tente de répondre à ces questions à travers le portrait collectif de ces éleveurs passionnés, avec en toile de fond la photographie d'un pastoralisme de montagne en résistance dans l'un des sites touristiques les plus visités au monde. Une autre image, authentique et vraie, du pays du Mont-Blanc.

PRIX « COUP DE CŒUR » DU JURY

WAYNAABE

SCÈNES DE VIE DES ÉLEVEURS WODAABE

Produit et réalisé par Francesco Sincich, Médecins sans Frontières et Vétérinaires sans Frontières Belgique

Durée 18 mn – Année 2011 – Genre Documentaire

Contact: Koen van Troos – k.vantroos@vsf-belgium.org

Waynaabe veut dire « éleveurs » en fulfulde, la langue des Wodaabe. Ce film a été tourné au Niger, au nord de la petite ville de Dakoro au milieu du Sahel. Il montre quelques scènes de la vie quotidienne de cette population d'éleveurs nomades. La visite d'un auxiliaire du service vétérinaire, appuyé par Vétérinaires sans Frontières Belgique dans la région, permet de montrer comment se déroule une vaccination. La grande fête annuelle du clan, le worso, montre les sacrifices des taureaux pour fêter les naissances survenues pendant l'année et les danses nocturnes des filles et des garçons.

MENTION SPÉCIALE DU JURY

JUNGWA, L'ÉQUILIBRE ROMPU

Produit par Muriel Barra – réalisé par Christiane Mordelet (France) et Stanzin Dorjai Gya (Ladakh)

Durée 52 mn – Année 2012 – Genre Documentaire

Contact: Christiane Mordelet, Stanzin Dorjai Gya – titane47@hotmail.fr – stanzin77@gmail.com

En août 2010, des pluies torrentielles et sans précédent dévastent le Ladakh (Himalaya indien), entraînant des centaines de maisons dans des coulées de boue, faisant plus de 500 victimes. Stanzin Dorjai Gya, jeune réalisateur ladakhi, retourne sur les lieux du sinistre avec Christiane Mordelet, coréalisatrice, et interroge paysans et bergers sur les drames qui se nouent depuis une dizaine d'années dans ces déserts de haute altitude à l'écosystème si fragile. Partout, il rencontre la même incompréhension d'un peuple, qui depuis des millénaires, de par sa philosophie bouddhiste, a toujours respecté la nature et l'environnement, c'est-à-dire Jungwa, en ladakhi. Au-delà des difficultés d'être réalisateur dans son propre pays, Stanzin, dans ce documentaire incarné, nous livre un véritable manifeste pour la survie de son peuple et de son pays, avec la conviction de devoir filmer avant que tout ne disparaisse.

MENTION SPÉCIALE DU JURY

BERGERS DE L'AIGOUAL, ÉLEVEURS DES CAUSSES ET CÉVENNES

Produit par Jean-Luc Ordroneau – réalisé par Marc Khamne

Durée 53 mn – Année 2013 – Genre Documentaire

Contact: Jean-Luc Ordroneau – campriuedeouverte@gmail.com

En 2011, l'Unesco inscrivait les paysages de l'agropastoralisme méditerranéen au patrimoine mondial de l'humanité. Voulant approfondir les enjeux d'une telle inscription, l'association « Camprieu découverte » a sollicité le réalisateur Marc Khamne afin qu'il suive la vie des éleveurs autour du Mont Aigoual. Rythmé par l'analyse ciselée de Gérard Collin, expert à l'Unesco, ou de Jean Séon du parc national des Cévennes, le film présente des tranches de vie au naturel et des témoignages emplis de justesse. Si les questions sérieuses ne sont pas éludées – le loup, l'emprise du foncier, la dureté de ces métiers –, on retiendra aussi l'espoir, avec la découverte sur le terrain de nouvelles générations d'hommes et de femmes passionnés. Un film plein d'humanité.



Achevé de composer par
Cardère éditeur
en avril 2015
pour une diffusion numérique gratuite
sur les sites internet
de la Fédération des Alpagnes de l'Isère
et de Cardère éditeur

ISBN 978-2-952395-43-4

ESPACES PASTORAUX

ESPACES SOCIOÉCONOMIQUES PARTICULIERS

Les espaces pastoraux produisent des ressources saisonnières et spontanées. Les troupeaux qui y sont conduits valorisent les ressources fourragères, et les peuples pasteurs en retirent viande, lait, laine et autres produits animaux, généralement de très bonne qualité.

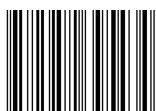
Au-delà de ce premier cycle de mise en valeur des espaces pastoraux, nos sociétés modernes s'interrogent à l'égard des sociétés et cultures pastorales, et des espaces qui les portent :

- elles sont en attente de solutions innovantes et de services nouveaux (incluant la préservation de la biodiversité, de la qualité des eaux, les possibilités de nouvelles ressources patrimoniales et touristiques, etc.) ;
- elles sont dans le déni des potentiels agropastoraux de ces espaces, en empêchant la sécurisation des ressources et de leur accès, ou en ne les préservant pas face à d'autres contraintes ou enjeux ;
- elles sont soumises à de très fortes contraintes liées à l'espace (besoin de foncier, aménagement de l'espace, pollution des sites et des ressources).

Ces attentes et capacités d'interventions peuvent être complémentaires d'autres problématiques sociales, économiques et culturelles, mais il faut savoir les assembler, trouver les bons cadres, les bons éléments de reconnaissance et de valorisation. Ou les défendre.

Quelques questionnements ont guidé ces 11^{es} Rencontres :

- comment les instances territoriales peuvent-elles faciliter, favoriser, protéger les économies et les cultures liées aux espaces pastoraux ?
- quelles sont les expériences, les opportunités de valorisation des produits issus des activités pastorales et des espaces pastoraux ?
- quelles sont les capacités d'adaptation des systèmes d'élevage pastoraux soumis à de très fortes contraintes ?
- quels modes d'entreprendre, quelles structures de portage des projets économiques, quelles collaborations entre les structures conviennent le mieux aux réalités des espaces pastoraux et des produits agricoles qui en sont issus ?



9 782952 395434 > avril 2015



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales